



# Assemblée générale

Cinquante-deuxième session

**19**<sup>e</sup> séance plénière

Mercredi 1er octobre 1997, à 10 heures

New York

*Documents officiels*

*Président* : M. Oudovenko ..... (Ukraine)

*La séance est ouverte à 10 h 5.*

## Point 9 de l'ordre du jour (suite)

### Débat général

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Le premier orateur est le Vice-Ministre des affaires étrangères du Viet Nam, S. E. M. Vu Khoan.

**M. Vu Khoan** (Viet Nam) (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de la délégation vietnamienne, je vous félicite chaleureusement, Monsieur, de votre élection à la présidence de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale. Je suis certain que, sous votre direction, cette session sera couronnée de succès.

Je tiens également à exprimer la reconnaissance de la délégation vietnamienne à l'égard de M. Razali Ismail, Président de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale, pour son travail dynamique. Cette session a permis à l'ONU de marquer de nouveaux progrès en s'acquittant de son mandat en contribuant à la paix et au développement dans le monde entier.

Je saisis cette occasion pour féliciter chaleureusement M. Kofi Annan. Même s'il n'occupe que depuis peu les importantes fonctions de Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, il a réussi à s'acquitter d'une quantité importante de travail, y compris pour ce qui a trait aux

initiatives en matière de réforme de l'Organisation des Nations Unies en réponse aux changements profonds qui sont survenus dans le monde, et aux attentes des peuples à l'égard de notre organisation mondiale.

L'humanité approche de la fin du XXe siècle et se prépare à entrer dans le troisième millénaire en aspirant ardemment à une vie plus paisible et meilleure. Ces aspirations deviennent encore plus sensibles si nous nous tournons vers le siècle qui prend fin et qui a été assombri par les lourdes nuées de deux guerres mondiales et d'innombrables conflits, grands et petits. Des nombreuses inventions miraculeuses, fruit de l'intelligence humaine illimitée et aboutissant à une nouvelle ère «postindustrielle» et à l'«âge de l'information», aiguïsent encore plus ce désir alors que plus d'un quart de la population des pays en développement continue de vivre dans la pauvreté, quelque 840 millions de personnes ont faim ou font face à l'insécurité alimentaire et que même dans les pays industrialisés, plus de 100 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté et 37 millions d'autres sont sans emploi.

Ceci étant, il est tout à fait compréhensible que toutes les nations envisagent la nécessité de consolider la paix et de promouvoir le développement comme priorité fondamentale afin d'entamer le siècle prochain avec moins de conflits et moins de pauvreté.

La paix et le développement sont liés et ils vont de pair comme les deux faces d'une pièce. Le développement

durable n'est possible que s'il est solidement ancré dans une paix durable : la paix pour tous les pays, toutes les régions et sur toute la planète. Nous adhérons ici pleinement aux vues exprimées dans l'Agenda pour le développement selon lesquelles le développement est un élément nécessaire pour la paix et dans le même temps, la paix est une condition préalable du développement.

Nous pouvons apprécier le fait que l'an dernier, une série de faits ont montré que la tendance à la paix se poursuit. Des solutions politiques ont été trouvées dans un certain nombre de conflits anciens. Les relations entre les diverses nations, notamment les grandes puissances, ont connu des améliorations partielles. À la suite du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, la Convention sur les armes chimiques est entrée en vigueur. La zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est a vu le jour.

En dépit de tout ce qui précède, les peuples du monde ne peuvent toujours pas être assurés d'une paix durable si cette dernière n'est pas fondée sur des bases équitables. Il est tout à fait injuste que certains pays puissent maintenir leur supériorité absolue qui leur permet même d'user de leur pouvoir pour imposer leur volonté à d'autres pays, alors que la plupart des autres vivent dans l'insécurité. Dans ce contexte, nous restons convaincus qu'il faut débarrasser notre planète du fardeau des armes nucléaires, interdire totalement et résolument la fabrication, le stockage, la menace ou l'emploi de ce type d'arme particulièrement horrible et meurtrier. Nous espérons également que les États dotés d'armes nucléaires signeront bientôt le protocole annexé au Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est, en vue de renforcer l'autorité du Traité, apportant ainsi une contribution durable à la paix et à la stabilité en Asie du Sud-Est.

Notre monde ne peut connaître la paix alors que des conflits font encore rage dans diverses régions de notre planète. Aujourd'hui, le Moyen-Orient suscite de nouveau notre profonde inquiétude. Nous croyons que des efforts considérables s'imposent si l'on veut aboutir à une paix durable dans cette région qui a trop souffert durant trop longtemps. Une telle paix ne peut se faire que sur la base de la sécurité des pays de la région, du respect des droits fondamentaux du peuple palestinien, notamment celui de créer son propre État indépendant, et dans l'immédiat, de la stricte application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies et des principes de la Conférence de Madrid ainsi que des accords conclus.

En Asie et dans la région du Pacifique en général et en Asie du Sud-Est en particulier, où la stabilité s'accroît fort

heureusement, des efforts accrus sont faits pour renforcer cette tendance. En tant que pays frontalier du Cambodge, nous accordons une grande attention à la situation dans ce pays voisin. Nous avons une position claire sur la question du Cambodge : conformément à notre politique étrangère d'ensemble, nous perséverons à soutenir le principe du plein respect de l'indépendance et de la souveraineté des nations, les affaires d'un pays devant être réglées par son peuple, sans ingérence étrangère. Dans le même temps, nous souhaitons du fond du coeur au peuple cambodgien paix et stabilité afin qu'il puisse reconstruire un pays prospère dans leur patrie. Nous souhaitons très sincèrement renforcer les relations d'amitié et de coopération avec le Royaume du Cambodge.

Bordant la mer de Chine méridionale, que nous appelons mer de l'Est, le Viet Nam a toujours considéré que les différends y devraient être réglés par la négociation sur la base du droit international, en particulier la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982, en vue d'aboutir à une solution durable. En attendant, il est nécessaire de maintenir le statu quo, de faire preuve de retenue et de s'abstenir de tout acte pouvant compliquer la situation et porter préjudice à la stabilité dans la région et à la sécurité de la navigation maritime internationale. Nous devons rechercher des mesures de coopération acceptables pour les parties concernées. Nous sommes également satisfaits de l'évolution positive de la situation dans la péninsule coréenne, et nous souhaitons que cette évolution conduira à une paix durable dans cette région très sensible du monde.

Même si la paix est la condition la plus importante pour le développement, la paix seule, sans la coopération entre les États sur la base de l'égalité et du respect et des avantages mutuels, n'est pas suffisante. Aujourd'hui, dans un monde de plus en plus interdépendant et marqué par la mondialisation et la régionalisation, la nécessité de la coopération pour le développement est de plus en plus forte.

Il est clair que les pays ont la possibilité sans précédent d'élargir les marchés, de recruter de nouveaux partenaires, d'accroître les investissements et les transferts de technologie en vue de réaliser une croissance plus soutenue. Mais la réalité est plutôt sombre, en particulier pour les pays en développement : le processus de libéralisation a rendu la concurrence extrêmement sévère, et à cet égard ce ne sont pas les pays qui, en raison de certaines circonstances, en sont encore à un bas niveau de développement économique qui en tirent avantage. Il n'est donc pas surprenant que le fossé entre les pays riches et les pays pauvres continue de s'élargir, causant de lourdes pertes aux pays en développement.

Cette situation place la communauté internationale devant une alternative : soit laisser les choses en l'état, créant une crise plus sérieuse et affectant la situation politique et économique mondiale, soit coopérer en vue d'un développement commun. À notre humble avis, le premier scénario n'est bénéfique pour personne alors que le deuxième procure des avantages pour tous.

À cet égard, nous sommes d'avis qu'il est nécessaire d'inverser la tendance à la diminution de l'aide publique au développement, tant au niveau bilatéral que multilatéral.

À cet égard, nous attendons impatiemment que les transferts de technologie s'intensifient, car les progrès remarquables et rapides réalisés dans les domaines scientifique et technologique présentent le danger que les pays en développement soient laissés encore plus à la traîne.

À cet égard, nous soulignons le besoin de fixer des termes de l'échange raisonnables, tenant compte des difficultés auxquelles font face les pays en développement, et d'assurer aux produits de base des pays en développement un plus large accès aux marchés des pays développés.

Nous pensons dès lors qu'il est grand temps de se débarrasser complètement des modes de pensée et des pratiques obsolètes du passé, notamment, l'imposition de conditions inévitables dans les relations économiques et commerciales, des sanctions et des embargos, etc., qui faussent les relations internationales, causent des souffrances dans la population et constituent une sérieuse violation du droit de l'homme le plus fondamental — le droit à une vie paisible.

Dans le contexte du monde actuel, la nécessité de réformer l'Organisation des Nations Unies s'impose de plus en plus. Nous partageons bon nombre des idées émises par le Secrétaire général. À notre avis, outre sa contribution au maintien de la paix, la promotion d'une coopération internationale équitable — le plus haut rang de priorité à l'ordre du jour de l'ONU — doit se traduire par une aide plus vigoureuse en faveur du développement. Nous appuyons fermement les idées figurant dans le rapport du Secrétaire général, «Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes» (A/51/950), dans lequel il est souligné en particulier que la promotion du développement économique et de la coopération pour le développement constitue la mission et la fonction essentielles de l'Organisation. Nous espérons que les pays, plus particulièrement les pays développés, renforceront leur contribution aux programmes de développement des Nations Unies.

À cette occasion, je voudrais exprimer aux institutions du système des Nations Unies ma vive appréciation pour l'aide qu'elles ont fournie au Viet Nam, notamment en faveur de la relance économique, afin d'appliquer des programmes sociaux de réduction de la pauvreté, de soins de santé, de promotion de l'éducation et d'intégration internationale. L'engagement de renforcer le partenariat entre le Viet Nam et les institutions de développement du système des Nations Unies a été pris par les deux parties à la Conférence consacrée à l'examen des 20 années de coopération Viet Nam-Nations Unies, qui s'est tenue récemment à Hanoi.

S'agissant de la structure de l'Organisation, nous ne cessons de penser qu'elle devrait refléter les changements fondamentaux survenus ces 50 dernières années ou plus, parmi lesquels le plus notable est l'adhésion de plus de 100 États indépendants à l'Organisation des Nations Unies. Sa structure organisationnelle et ses procédures de fonctionnement pourraient être davantage démocratisées. La position des pays en développement doit être sérieusement rehaussée, notamment au sein du Conseil de sécurité, et parallèlement, le rôle de l'Assemblée générale devrait être renforcé. De même, nous partageons l'opinion selon laquelle il est nécessaire d'augmenter le nombre des membres du Conseil, à la fois dans la catégorie des membres permanents et dans celle des membres non permanents, un nombre raisonnable de sièges étant attribués à des pays en développement de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique latine, et de veiller à ce que chaque Membre soit doté des mêmes responsabilités et des mêmes droits. Nous pensons que pour concevoir un programme global de réforme de l'Organisation, un comité plénier devrait être créé.

L'Assemblée nationale du Viet Nam vient juste de tenir la première session de son dixième mandat à Hanoi pour élire les plus hauts dignitaires de notre État et approuver la liste des membres du nouveau Gouvernement, assurant de la sorte la continuité des générations de la classe dirigeante. Cette Assemblée nationale a une importance particulière, car elle conduira notre pays dans le XXIe siècle sur le chemin de la rénovation complète, en vue d'atteindre l'objectif fixé : «Peuple riche, pays fort, société juste et civilisée», par le biais de l'industrialisation et de la modernisation nationales, afin de faire du Viet Nam un État fondamentalement industrialisé d'ici à l'an 2020.

Dans ses relations avec l'étranger, le Viet Nam poursuivra constamment une politique ouverte d'indépendance, de diversification et de promotion des relations multilatérales, en rapport avec une intégration régionale et internationale progressive, apportant ainsi une contribution notable à

la cause de la paix, de l'indépendance nationale, de la démocratie et du progrès social. Dans le droit fil de cette politique, le Viet Nam continuera d'être un membre actif de l'Organisation des Nations Unies et du Mouvement des pays non alignés. Il contribue de manière constructive au renforcement de la coopération au sein de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et prépare activement le sixième Sommet de l'ANASE qui doit se tenir à Hanoi à la fin de l'année prochaine. Dans le cadre de cette politique, le Viet Nam se bat contre la montre pour assurer le bon déroulement du septième Sommet de la francophonie qui doit se tenir très prochainement à Hanoi. Dans le cadre de cette politique, le Viet Nam n'épargne aucun effort pour se préparer en vue de participer au Conseil de coopération économique de l'Asie et du Pacifique et à l'Organisation mondiale du commerce. Toujours dans le cadre de cette politique, le Viet Nam souhaite devenir membre du Conseil économique et social des Nations Unies à l'issue des élections qui doivent se tenir à la présente session de l'Assemblée générale. Nous sommes sûrs que ce souhait raisonnable sera généreusement appuyé par les pays Membres.

Alors que nous nous efforçons de concrétiser les nobles aspirations à la paix et au développement à l'aube du nouveau siècle, les pays de la communauté internationale trouveront toujours dans le Viet Nam un ami sincère et un compagnon constructif. Pour notre part, nous attendons des activités de l'ONU qu'elles soient plus efficaces et qu'elles permettent à tous les pays d'oeuvrer de concert et dans un climat de paix au développement commun.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Abdus Samad Azad, Ministre des affaires étrangères du Bangladesh.

**M. Azad** (Bangladesh) (*parle en bengali; interprétation à partir d'un texte anglais fourni par la délégation*) : C'est pour moi un grand plaisir et un grand honneur de vous transmettre, Monsieur le Président, au nom de ma délégation, ainsi qu'en mon nom propre, nos félicitations les plus chaleureuses pour votre élection unanime. C'est un hommage approprié non seulement à vos compétences diplomatiques remarquables et à votre longue participation à l'ONU, mais aussi à votre pays, avec lequel nous entretenons des relations amicales.

Je voudrais exprimer à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Razali Ismail de la Malaisie, notre sincère reconnaissance pour le travail remarquable qu'il a accompli. Sa présidence a été extraordinairement active. En effet, il a donné une nouvelle dimension à la fonction de Président de l'Assemblée générale.

C'est la première session ordinaire de l'Assemblée générale pour notre Secrétaire général, M. Kofi Annan, depuis sa nomination à ce poste important. Dans l'exercice de ses lourdes responsabilités il apporte une connaissance sans égale du système des Nations Unies. En fait, il est l'archétype de l'initié de ce système. Sa nomination au plus haut poste du Secrétariat est une reconnaissance de ses compétences évidentes. La priorité qu'il a accordée à la tâche qui vise à rendre le système des Nations Unies plus rationnel et plus à l'écoute des réalités et des exigences actuelles est vraiment louable.

Sur la question de la réforme, qu'il me soit permis de dire que ma délégation appuie pleinement l'initiative qu'a prise le Secrétaire général de présenter ses propositions de réforme, que l'Assemblée examinera plus tard au cours de ses travaux. Il ne fait aucun doute que cette proposition vient à son heure et qu'elle a été présentée pour rendre l'ONU plus efficace et plus efficiente. Nous espérons que le processus de réforme préservera et encouragera le caractère central et sacré des buts et principes de la Charte des Nations Unies. Ma délégation souhaite également que le processus de réforme soit engagé en ayant pour objectif principal le renforcement de la capacité de l'Organisation de s'attaquer aux questions de développement. Le Bangladesh est en faveur d'une négociation du train de réformes au cours de séances plénières officieuses et ce, avec la pleine participation de tous les pays.

La Charte des Nations Unies a une validité qui perdure. Par définition, la réforme doit être un processus dynamique et périodique alors que les temps, les problèmes et les priorités changent. Ma délégation appuie pleinement tout effort visant à améliorer l'administration et la gestion de l'ONU. Les États Membres ont le droit, et même le devoir, de demander avec insistance que l'on utilise au mieux les ressources qui ont été confiées à l'Organisation pour la promotion des objectifs de la Charte. Le Bangladesh donne l'assurance qu'il apportera sa coopération et son appui sans réserve pour que soient éliminés les doubles emplois et les chevauchements et que soient institués une meilleure coordination et un meilleur respect des priorités. Toutefois, il n'est pas acceptable que la réforme se substitue à la volonté politique, et ces deux aspects doivent s'appuyer et se renforcer mutuellement.

Dans le contexte du processus de réforme, le Bangladesh tient à souligner que le caractère exclusivement international des responsabilités du Secrétaire général et de ses collaborateurs ne doit en aucune manière être compromis. Conformément à l'Article 101 de la Charte, les normes les plus élevées d'efficacité, de compétence et d'intégrité doi-

vent être les critères essentiels régissant les nominations aux postes du Secrétariat, compte dûment tenu de la répartition géographique. Par conséquent, nous nous félicitons de la proposition faite par le Secrétaire général de présenter un code de conduite à l'intention des fonctionnaires internationaux.

Aucune entreprise de réforme de l'ONU ne peut réussir en l'absence de ressources financières suffisantes. La persistance de la crise financière actuelle de l'ONU a gravement entravé le fonctionnement de l'Organisation. L'ONU étant financièrement malade, le remède indispensable ne peut venir que du paiement total et inconditionnel de l'arriéré des contributions par les États Membres qui ne l'ont pas encore fait.

La période de la guerre froide, marquée par des alliances antagonistes, des blocs de puissance et des divisions idéologiques, est heureusement une chose du passé. Cependant, une autre guerre, une guerre où l'ONU devra être à l'avant-garde, reste à mener et à gagner avant qu'une paix et une sécurité internationales véritables puissent être établies. Il s'agit de la guerre contre la pauvreté, l'ignorance et les préjugés.

La paix n'arrive pas simplement de façon fortuite. Elle doit être construite avec persévérance, et nourrie et soutenue par tout un ensemble d'actions interdépendantes qui sont inextricablement liées au développement et à la sécurité de l'homme. Une culture de la paix est essentielle pour qu'elle soit durable et générale. Au fil des ans le concept de la sécurité a évolué, de même que le concept de développement. L'ONU peut être, comme le Président de l'Assemblée générale l'a dit, l'année dernière, le principal catalyseur du développement capable d'influencer fortement la coordination au niveau macroéconomique avec les autres organes qui ont un meilleur accès aux ressources, mais dont les structures sont moins démocratiques.

Ces dernières années, nous avons discuté la question de l'élargissement et de la réforme du Conseil de sécurité. La logique et la raison militent clairement en faveur d'un élargissement de la composition du Conseil qui permettra de lui donner un caractère plus représentatif. Sur cet aspect de la question, il semble qu'un consensus se soit dégagé, encore qu'il existe des divergences quant au nombre exact de nouveaux membres de tout nouveau conseil. Là où une convergence de vues — sans parler d'un consensus — continue de nous échapper, c'est la question de l'augmentation du nombre des sièges permanents. La préoccupation du Bangladesh, que nous avons déjà formulée, est que, dans tout processus d'élargissement, les préoccupations des États

les plus petits et les plus vulnérables, qui ont les intérêts les plus vitaux dans une ONU efficace et dynamique, ne doivent pas être perdues de vue.

Dans les années 90 nous avons eu une série de conférences mondiales de haut niveau. Ces mégaconférences ont traité de certains des défis majeurs auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui et, grâce au rôle central joué par l'ONU, elles sont parvenues à un consensus politique important. Ces réunions ont souligné en particulier la primauté du développement humain pour la réalisation d'un développement viable et durable.

L'Agenda pour le développement, adopté en juin de cette année, est d'un certain point de vue le point culminant de cette série de conférences, représentant une synthèse des plans et programmes d'action qui avaient été adoptés. L'Agenda est le fruit de négociations tortueuses et difficiles menées sur une période de quatre ans. Il est satisfaisant d'être parvenu à un consensus sur le développement qui était si nécessaire et clairement justifié. Il est évidemment vital que, outre l'Agenda pour le développement, un suivi et une mise en oeuvre accompagnent le résultat de ces conférences.

Le Bangladesh estime que sans une pleine participation de la société civile ce processus restera incomplet. Reconnaisant le rôle clef de la société civile dans la promotion d'un partenariat mondial, nous nous félicitons de la proposition faite par le Secrétaire général d'une Assemblée populaire du millénaire, en l'an 2000.

Il est maintenant largement reconnu que la libre entreprise, l'économie de marché, le commerce et la concurrence internationaux, de même qu'une large participation publique à l'expansion économique, sont les clefs de la croissance économique et du développement humain. Il faut ajouter à cela les éléments de la démocratie, de la bonne gestion des affaires publiques et de la primauté du droit. Cependant, cela ne diminue en aucune manière, notamment dans le cas des pays les moins avancés, la nécessité impérieuse d'un environnement extérieur favorable. Un meilleur accès aux marchés mondiaux, de plus grands flux d'investissement étranger privé, un transfert de technologies, des connaissances en matière de gestion et une assistance extérieure plus large, tous ces aspects ont un rôle très important à jouer pour assurer le développement. La libéralisation économique doit invariablement être conjuguée, à notre avis, avec des systèmes de sécurité sociale adéquats pour protéger les couches les plus vulnérables de la société.

Nous sommes préoccupés par le fait que le flux mondial de l'aide publique au développement continue de diminuer. Nous espérons sincèrement que cette tendance sera inversée. Le développement du Sud est non seulement un investissement pour la paix et la sécurité mais il aura également des retombées positives à long terme et à moyen terme sur les pays du Nord, étant donné qu'il se traduira par des marchés plus importants pour leurs exportations avec tous les avantages qui en résultent. Le développement a été très justement décrit comme un partenariat.

La situation tragique des pays les moins avancés, en particulier, nécessite un examen très attentif et a occupé dans le passé un rang spécial dans l'ordre du jour international. Deux grandes conférences internationales sur les pays les moins avancés ont été tenues dans les années 80 et 90 et des décisions et des programmes d'action importants ont été adoptés. Leur mise en oeuvre a cependant été décevante. Nous espérons que la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés pourra se tenir en l'an 2000 afin de déterminer l'orientation que pourrait prendre l'appui mondial en faveur de ses membres les plus faibles pour le début du prochain millénaire.

Nous demandons qu'une attention particulière et des concessions soient accordées aux pays les moins avancés pour leur permettre de respecter les dates limites fixées par l'Organisation mondiale du commerce. En fait, si la situation le justifiait, les dates limites elles-mêmes devraient pouvoir être repoussées pour ce groupe de pays. Nous demandons également que, lors de la prochaine réunion de haut niveau qui se tiendra à Genève le mois prochain, tous les grands sujets de préoccupation des pays les moins avancés, y compris l'accès hors taxe de leurs produits aux marchés étrangers, soient examinés avec bienveillance.

La fin de la guerre froide a peut-être naturellement fait naître l'espoir de voir un nouvel ordre mondial passionnant dans lequel les pays auraient les mêmes responsabilités à l'égard de la liberté et de la justice et dans lequel les forts respecteraient les droits des plus faibles — un monde de frontières ouvertes, de marché libre et d'ouverture d'esprit. Cette vision doit et devrait sans aucun doute être notre but et notre source d'inspiration. Pour y parvenir, en particulier au niveau régional, la coopération dans certains secteurs d'activité soigneusement identifiés, notamment le commerce et les investissements, est un élément inestimable du développement.

Dans notre région, grâce à l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR), nous nous efforçons d'accélérer les progrès dans les domaines essentiels de la

coopération, tels que l'élimination de la pauvreté, l'expansion du commerce et des investissements régionaux. Nous avons également dans le cadre de l'ASACR lancé un «quadrilatère de la croissance» auquel participent quatre États membres — le Bangladesh, l'Inde, le Népal et le Bhoutan — afin d'étudier les secteurs d'activité économique commune et de profiter de l'élément de contiguïté. En outre, en dehors de l'ASACR, le Bangladesh a adhéré à l'organisation Coopération économique qui regroupe le Bangladesh, l'Inde, le Sri Lanka et la Thaïlande (BIST-EC) afin de renforcer la coopération dans les domaines économique et commercial entre les quatre pays membres. Une décision prise par consensus a été adoptée pour permettre au Myanmar d'adhérer à ce groupe sous-régional en tant que membre à part entière.

L'an dernier, prenant la parole à l'Assemblée générale, j'ai mentionné les négociations qui étaient tenues avec l'Inde sur le partage des eaux du Gange. Ce problème s'est révélé insoluble pendant plus de deux décennies et c'est une source de grande satisfaction pour nous tous, qu'en décembre de l'année dernière, nous avons signé avec l'Inde au plus haut niveau politique un traité d'une durée de 30 ans sur les arrangements de partage. La signature de ce traité dans les mois qui ont suivi l'entrée en fonctions de l'actuel gouvernement, a démontré que grâce à la bonne volonté et à la volonté politique, les problèmes les plus difficiles pouvaient être résolus.

Au niveau national, nous apportons toutes les facilités et la coopération à notre secteur privé et nous avons fait bénéficier les entreprises privées étrangères de mesures d'encouragement avantageuses pour qu'elles investissent dans notre pays. Le rôle du Gouvernement sera de contrôler et de mettre en place des filets de protection sociale lorsque cela sera nécessaire. Le Gouvernement déploie des efforts importants pour lutter contre le fléau de la pauvreté généralisée et des privations afin que nous puissions réaliser le rêve — auquel le père de la nation, Bangabandhu Sheikh Mujibur Rahman, a consacré toute sa carrière politique et toute sa vie — d'un pays libre, progressiste et prospère, en paix avec le monde et avec lui-même.

Nous avons également joué un rôle de pionnier dans le domaine du microcrédit. Lancé par la Grameen Bank et considéré comme une approche très novatrice pour éliminer la pauvreté et démarginaliser les femmes, le microcrédit

a été reconnu et adopté dans bon nombre de pays en développement et développés. Le Sommet sur le microcrédit qui s'est tenu à Washington au début de cette année a été un succès : un objectif a été fixé lors de ce sommet pour libérer 100 millions de familles des griffes de la pauvreté d'ici à l'an 2005. À l'ONU, les ambassadeurs «Amis du microcrédit» ont pris l'initiative de suivre le processus de mise en oeuvre dans l'ensemble du système des Nations Unies.

Au Bangladesh, nous avons accordé la priorité et une attention particulière au développement du secteur social dans des domaines tels que les soins de santé, l'éducation, la planification familiale, les femmes dans le développement et la protection et la promotion des droits de l'homme. Les initiatives et les efforts déployés par notre Premier Ministre, à cet égard, ont été largement appréciés. Je mentionnerai tout particulièrement ici le fait que le Gouvernement, sous la conduite dynamique du Premier Ministre Sheikh Hasina, fille illustre du père de la nation, a annoncé la décision de créer une Commission nationale des droits de l'homme. Notre parlement doit adopter l'année prochaine des directives portant création de cette commission. Nous oeuvrons également en vue de la création de *grameen*, c'est-à-dire de tribunaux des zones rurales qui amèneront la justice à la population locale. Cette notion de justice active est une idée nouvelle. Son objectif est de doter les citoyens modestes d'un système d'administration de la justice rapide, efficace et peu coûteux.

S'agissant de la question des droits de l'homme, je voudrais exprimer notre plaisir de voir la nomination d'une personnalité éminente et distinguée, Mme Mary Robinson, au poste de Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme. Nous tenons à l'assurer de toute la coopération de notre gouvernement. Nous attendons de collaborer étroitement avec elle afin de promouvoir les droits de l'homme, objectif auquel nous souscrivons tous et que nous chérissons, et une attention particulière doit être accordée au droit au développement et à celui des femmes et des enfants.

La Constitution du Bangladesh dispose expressément que nos relations internationales doivent être fondées, entre autres, sur les principes de la Charte des Nations Unies. Nous sommes donc particulièrement fiers et heureux du rôle très actif que joue le Bangladesh dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous considérons ce rôle comme étant un devoir solennel et une preuve de notre attachement à l'Organisation des Nations Unies et aux buts et principes de la Charte.

Il nous reste encore un long chemin à parcourir dans le domaine du désarmement, en particulier du désarmement nucléaire. L'entrée en vigueur de la Convention sur les armes chimiques est un grand pas en avant.

Il est évident que notre monde devient de plus en plus interdépendant. Il reste néanmoins désagréable de constater qu'il est beaucoup plus dangereux que ce qu'il devrait être. L'Asie occidentale, la question de Palestine, la Bosnie-Herzégovine, l'Afghanistan et la région des Grands Lacs sont autant de problèmes qui affectent la paix et la sécurité internationales. L'ONU, bien entendu, joue un rôle décisif dans la recherche d'une solution pacifique et équitable à ces problèmes.

Nous espérons sincèrement que le processus de paix au Moyen-Orient progressera et que les années de négociations, d'investissement et d'efforts porteront leurs fruits. Notre avis sur cette question est bien connu. Des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité existent, de même que des accords négociés en dehors du cadre des Nations Unies sur la base desquels une paix véritable pourrait être réalisée au Moyen-Orient, et les droits légitimes du peuple palestinien, y compris le droit à un pays indépendant, pourraient être restaurés.

À l'approche du prochain siècle, notre entreprise commune devra être de renforcer les institutions qui, au niveau mondial, peuvent véritablement faire face aux problèmes de l'après-guerre froide. L'ONU représente essentiellement un microcosme de tout le genre humain, avec sa sagesse et ses folies, ses succès et ses insuffisances. C'est une expérience, comme on l'a dit un jour, de vivre ensemble comme une seule famille humaine. Bien évidemment, l'ONU est une organisation de gouvernements — le point culminant des organes intergouvernementaux. Et pourtant il est vrai que ses fondations reposent sur les aspirations des peuples du monde à une paix durable.

La Charte s'ouvre sur les mots suivants :

«Nous, peuples des Nations Unies résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre.»

Les peuples et les nations du monde devront travailler de concert pour réaliser la stabilité, la prospérité et une paix véritable à l'échelle planétaire. Le Bangladesh entend, bien sûr, être au premier plan de cette entreprise.

**Allocution de Alhaji Ahmad Tejan Kabbah,  
Président de la République de Sierra Leone**

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République de Sierra Leone.

*Alhaji Ahmad Tejan Kabbah, Président de la République de Sierra Leone, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la République de Sierra Leone, S. E. Alhaji Ahmad Tejan Kabbah, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

**Le Président Kabbah** (*interprétation de l'anglais*) : C'est en vérité un honneur pour moi que de prendre une fois de plus la parole devant l'Assemblée générale.

Au nom du peuple sierra-léonien, et en mon nom propre, je vous félicite, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence des travaux de la présente session, que vous avez à juste titre décrite comme une session qui peut marquer le début d'une ère nouvelle dans l'histoire de l'ONU. L'Ukraine, Membre fondateur de notre Organisation, est bien connue pour la position décisive qu'elle a adoptée sur le désarmement nucléaire unilatéral. C'est en soi une grande contribution à la promotion de la paix et de la sécurité internationales. En tant que diplomate expérimenté et ancien membre de haut niveau du Secrétariat, vous êtes parfaitement en mesure de mener à bien les travaux de cette session.

Je voudrais également rendre hommage à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Razali Ismail de la Malaisie, pour la fermeté et la compétence avec lesquelles il a dirigé les travaux de l'Assemblée au cours de la cinquante et unième session.

Nous félicitons le Secrétaire général des efforts audacieux qu'il a déployés jusqu'à présent, en élaborant les deux volets de sa révolution tranquille, une réforme du Secrétariat. C'est peut-être la première fois dans l'histoire de l'Organisation que nous avons à la même session un Président de l'Assemblée générale et un Secrétaire général qui ont tous deux été membres du Secrétariat de l'ONU. Je voudrais, par l'intermédiaire du Secrétaire général, transmettre toute notre reconnaissance à l'ensemble du personnel du système des Nations Unies, qui a été et continue d'être

les piliers sur lesquels reposent les structures de la paix et du bien-être économique et social que notre Organisation est en train d'édifier dans de nombreuses régions du monde.

Quand j'ai pris la parole l'an dernier devant cet organe, j'ai longuement parlé des efforts déployés par mon gouvernement pour parvenir à un accord de paix avec le Front révolutionnaire unifié (RUF), de l'installation des personnes déplacées à la suite du conflit et de nos efforts en vue de la réconciliation nationale. J'avais également parlé de nos espoirs : espoirs de consolidation de notre nouvelle démocratie, de relance de notre économie et de régénération des communautés marquées par des années de guerre. Ce n'étaient pas des déclarations idéalistes. Nous étions beaucoup trop conscients des défis que représentait la réalisation de ces objectifs, mais nous les abordions dans un esprit de réalisme dans le cadre d'efforts conjugués au plan national et, avant tout, en faisant confiance à l'avenir.

Dans le domaine économique, par exemple, la réponse a été prometteuse. Mon gouvernement a réussi en un an à introduire un système de sécurité sociale et une loi sur le salaire minimum; l'obligation redditionnelle et la transparence dans les dépenses publiques; la libéralisation du commerce et la réforme des entreprises publiques, y compris la privatisation; la réduction du taux d'inflation de 65 % à 6 %; la réalisation d'un taux de croissance économique de 5 %, alors qu'un an plus tôt il était de moins 10 %; et des projets d'établissement d'un code d'investissement. Ce sont là certains des signes de confiance qu'ont pu comprendre les investisseurs nationaux et internationaux lorsqu'ils ont constaté que la Sierra Leone était sur la voie de la relance économique. Les perspectives de cette relance étaient à leur niveau le plus élevé en plus de deux décennies.

Je me tiens ici aujourd'hui le coeur serré. Au moment où je parle, une grave tragédie se déroule dans mon pays. Le 25 mai 1997, un groupe composé d'éléments de l'armée sierra-léonienne et du Front révolutionnaire unifié a renversé par la force mon gouvernement démocratiquement élu et a instauré dans le pays un règne de terreur sans précédent de par son ampleur et sa brutalité. Du jour au lendemain, la Sierra Leone a été transformée en un goulag d'horreurs : tueries de civils innocents sans défense, pillages, confiscation de biens et viols. Ces atrocités se poursuivent. Le peuple sierra-léonien a été plongé dans une longue nuit de ténèbres. Pour la première fois dans notre histoire, la survie de notre société nationale en tant que tout moralement et socialement cohérent a été remise en question.



C'est sur la toile de fond de ce changement dramatique de conditions dans mon pays que je suis ici aujourd'hui, pour lancer un appel à l'aide — un appel désespéré — à la communauté internationale pour sauver une nation et un peuple. Ma présence à cette tribune symbolise la main tendue du peuple sierra-léonien à l'ONU, lui demandant de le sauver de la catastrophe.

Le peuple sierra-léonien est uni par la crainte commune que si rien n'est fait maintenant, la barbarie et l'aventurisme qui caractérisent la junte militaire feront basculer le pays. Ils espèrent que la communauté internationale n'autorisera pas la junte militaire à transformer leur pays en vastes champs de la mort. Si l'on permet à la situation qui prévaut actuellement de se dégrader davantage par manque de volonté politique ou pour toute autre raison, les espoirs que nourrit ce peuple épris de paix d'avoir une vie normale digne d'un être humain, auront été trahis. Je suis plus que convaincu que ce n'est pas là ce que l'ONU souhaite voir en Sierra Leone. La confiance que je porte dans l'ONU, en tant que garant de la paix et de la sécurité dans le monde et ultime défense de ceux qui sont faibles et sans défense, reste aussi grande que jamais. C'est fort de cette conviction qui m'a accompagnée tout au long de ma vie d'adulte, que je soumetts le cas de la Sierra Leone à l'attention de l'Assemblée générale.

Seul le prompt rétablissement du Gouvernement démocratiquement élu de Sierra Leone peut apporter une solution durable à la crise, permettre un retour à la normalité dans le pays et rendre à la Sierra Leone sa place de membre responsable au sein de la communauté des nations. Ma déclaration ne vise pas à servir nos seuls intérêts. Le fait d'insister sur la nécessité de rétablir mon gouvernement ne revient à rien de moins qu'à demander que soit rendu au peuple sierra-léonien le gouvernement qu'il a choisi librement et ouvertement à l'issue des élections les plus étroitement surveillées de l'histoire de mon pays depuis son indépendance. En fait, lorsque le Sommet de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) qui s'est tenu à Harare a examiné cette question, il a condamné avec fermeté et sans équivoque ce coup d'État et a exigé le rétablissement immédiat de l'ordre constitutionnel en Sierra Leone.

Mon gouvernement a été formé à la suite d'un processus de transition lancé par le Conseil national provisoire de gouvernement sous l'égide du régime alors militaire. Ce même régime avait nommé une Commission électorale nationale intérimaire qui était chargée de la conduite des élections parlementaires et présidentielles. À la demande de la Commission électorale nationale intérimaire, le Secréta-

riat du Commonwealth à Londres a envoyé trois experts, dont un juriste, expert dans la rédaction de textes, pour aider aux préparatifs des élections. Aucun d'entre eux ne s'était rendu en Sierra Leone auparavant et ils ne connaissaient personne dans le pays. Leur lien avec la Commission consistait à appliquer aux travaux de ladite Commission des pratiques électorales internationales de haut niveau. L'Union européenne a également dépêché un expert en matière d'éducation électorale du Royaume-Uni et l'ONU a envoyé un expert logistique.

Autrement dit, au coeur de l'organe chargé d'organiser les élections, la communauté internationale était présente pour assurer que les plus hautes normes de probité et de transparence soient appliquées pendant le déroulement de ces élections.

En janvier 1996, au milieu des préparatifs des élections, le brigadier Maada Bio a contraint le capitaine Valentine Strasser à abandonner ses fonctions de Président de la Commission nationale provisoire de gouvernement et a immédiatement lancé une campagne ayant pour slogan «La paix avant les élections» en vue de retarder les élections. Une conférence consultative nationale, comprenant des représentants des partis politiques, de l'armée, de la police, des syndicats, des organisations féminines, des églises, des mosquées et d'autres organismes de la société civile, a été convoquée en février 1996 afin de se prononcer sur cette question. J'ajouterai que des représentants de la communauté internationale participaient également à cette rencontre et que la majorité écrasante des délégués présents à la Conférence s'est prononcée en faveur de la tenue des élections. Incidemment, le Front uni révolutionnaire a été invité à participer au processus démocratique mais, en refusant catégoriquement d'honorer cette invitation, il a clairement donné la preuve de son attitude à l'égard des principes et procédures démocratiques légitimes.

Les élections se sont donc déroulées les 26 et 27 février 1996. Des observateurs du Commonwealth, de l'Organisation de l'unité africaine, de l'African-American Institute, de l'African-American Labour Centre, du Conseil syndical du Commonwealth et du Conseil oecuménique des églises, étaient présents, leur coordination étant assurée par l'ONU elle-même. À la clôture du scrutin et bien avant l'arrivée officielle des résultats, les observateurs internationaux ont fait une déclaration conjointe le 29 février 1996 pour témoigner qu'en dépit de quelques accrocs, les élections s'étaient déroulées d'une manière remarquable, dans la paix, dans l'ordre et dans des conditions de transparence et qu'ils étaient amenés à conclure

«que ces résultats refléteront véritablement la volonté du peuple sierra-léonien et annonceront une ère de démocratie.»

Les forces antidémocratiques au sein de l'armée et leurs alliés du Front uni révolutionnaire n'ayant pas réussi à empêcher la tenue des élections par le biais de manoeuvres politiques, ont lancé une campagne de terreur et d'intimidation dans des régions du pays où les rebelles étaient suffisamment nombreux pour dissuader les gens de voter. De nombreux hommes et femmes innocents ont eu les mains coupées. Certains ont été brûlés au fer rouge et plusieurs autres ont été mutilés d'une manière que je ne peux pas décrire en public. Mais aucun effort d'intimidation n'a pu venir à bout de la détermination du peuple de mettre fin au régime militaire et à tous les abus qui lui sont associés.

Les élections qui ont amené à la constitution de mon gouvernement représentaient plus qu'un simple exercice électoral visant à remplacer un gouvernement par un autre. Ce n'était rien moins qu'une occasion historique qui s'offrait au peuple sierra-léonien de mettre fin à près de 30 années d'un régime non démocratique dont les quatre dernières étaient en fait des dictatures militaires.

Après coup, la victoire du peuple face au tour de passe-passe politique orchestré pour arrêter les élections, puis la campagne de terreur et d'intimidation visant à dissuader les électeurs de se rendre aux urnes, semblent n'avoir laissé aux forces réactionnaires de notre pays qu'une seule solution pour leur permettre d'atteindre leur objectif; il fallait provoquer le renversement inconstitutionnel de tout gouvernement civil et c'est précisément ce qui s'est passé le 25 mai.

Le peuple sierra-léonien a réagi face au coup d'État d'une manière unique dans l'histoire de l'Afrique. Des milliers de citoyens, certains, de peur de perdre leur vie ou d'être victimes d'autres violations des droits de l'homme, ont simplement abandonné leur maison et leur pays pour aller s'installer dans des États voisins, déclarant qu'ils préféreraient vivre comme réfugiés hors de la Sierra Leone plutôt que de rester sous le régime de la junte illégale. Ceux qui sont restés derrière ont refusé d'aller travailler et de coopérer avec la junte de plusieurs manières. C'est là la preuve que les Sierra-Léoniens sont déterminés à ne jamais renoncer à une démocratie si chèrement acquise.

En ce moment, des millions de citoyens désarmés qui défendent la cause de la démocratie luttent contre une clique réactionnaire armée composée de soldats mutinés et de leurs cohortes du Front uni révolutionnaire. En s'engageant dans ce combat dangereux, les Sierra-Léoniens ont toujours su à qui allait l'avantage militaire. C'est la foi dans la communauté internationale et l'espoir qu'elle ne peut ni ne voudra les abandonner, qui soutient la résistance résolue des Sierra-Léoniens et fortifie leur courage, et c'est assurément la conviction qu'en dépit des difficultés auxquelles ils se heurtent, le droit triomphera finalement de la force.

Qui a vu la campagne de terreur lancée contre des citoyens sans défense ou a été témoin des pillages, viols et autres brutalités quotidiens ne saurait prétendre que de tels actes symbolisent la paix. La paix n'existe pas en Sierra Leone. En fait, les horreurs infligées par le RUF aux communautés rurales — massacres, amputation de membres, pillages, saisie arbitraire et illégale de biens privés de toutes sortes et nombre d'autres crimes — sont maintenant monnaie courante dans les centres urbains. Pour ajouter encore à ses attaques contre des civils innocents, la junte illégale a eu recours à la dissémination de mines antipersonnel dans tout le pays et au sein même de la capitale. Point n'est besoin de souligner l'horreur de cette situation pour des hommes, des femmes et des enfants qui commencent à être victimes de ces engins dissimulés.

C'est précisément ce que mon gouvernement voulait éviter. Dans ma déclaration d'investiture en tant que Président, j'ai fait de la recherche de la paix et de la fin de la rébellion une priorité absolue. Quelques jours après avoir pris mes fonctions, j'ai signé un communiqué à Yamassoukro, en Côte d'Ivoire, avec le dirigeant du RUF, le caporal Foday Sankoh, communiqué dans lequel nous nous étions mis d'accord sur un cessez-le-feu permanent. La voie a ainsi été ouverte à des négociations de fond entre le Gouvernement et le RUF qui ont mené à l'accord de paix d'Abidjan du 30 novembre 1996.

Mon gouvernement ignorait alors que le RUF ne négocierait pas de bonne foi. Nous lui avons fait confiance et pensions que son attachement affiché à la paix était réel. Les négociations ont été retardées du fait de la position inflexible du RUF sur certaines questions. Nous avons fait des concessions sur ces questions particulières en espérant que le RUF honorerait cet accord. Cela ne signifie pas, naturellement, que, dans nos rangs, la sincérité du RUF n'était pas mise en doute. Il y avait parmi nous des incrédules mais, nous fondant sur l'aspiration à la paix de notre peuple, nous avons choisi de nous laisser davantage guider par nos espoirs que par nos craintes.

Après la paix, la réconciliation nationale était un autre élément central de la politique de mon gouvernement. La mise en oeuvre de cette politique a commencé avec la constitution de mon gouvernement. Mon parti détenait une majorité substantielle au parlement et j'avais moi-même remporté les élections présidentielles avec une majorité confortable. Sur la base des résultats de ces élections, je n'avais donc aucune obligation d'intégrer dans mon gouvernement des membres d'autres partis. Mais, après avoir examiné la question dans son ensemble, j'ai décidé que, dans l'intérêt de la réconciliation nationale, il serait peut-être souhaitable d'avoir un gouvernement largement représentatif. En conséquence, j'ai nommé en qualité de Ministre des finances le dirigeant de l'un des partis minoritaires, le faisant ainsi accéder au troisième poste du gouvernement par ordre d'importance. Différents portefeuilles ministériels ont été attribués à des personnalités provenant d'autres partis politiques. Il en est ainsi résulté un gouvernement dit d'unité nationale.

La politique de réconciliation nationale est même allée plus loin. Le précédent régime militaire, le National Provisional Ruling Council (NPRC), avait confisqué les biens de nombreux citoyens sierra-léoniens, non pas en se référant au droit ou en appliquant un processus normal mais en tenant compte des conclusions de commissions d'enquête ad hoc, jamais publiées et ne pouvant faire l'objet d'aucun recours. Personne n'était en mesure d'affirmer que les travaux de ces commissions d'enquête avaient été menés en toute équité. Pourtant, sur la base de ces conclusions, non seulement de nombreuses personnes ont été dépossédées de leurs biens mais certaines d'entre elles ont été déclarées incapables à occuper des postes administratifs. Si la nouvelle démocratie en Sierra Leone devait réellement avoir un sens, c'était là un état de choses qui n'était pas acceptable. J'ai nommé une Commission nationale de réconciliation et demandé au secrétariat du Commonwealth de nous envoyer un juge pour vérifier les conclusions de la commission d'enquête et pour redresser ce qui devait l'être. Je voulais un juge compétent et avisé dont le verdict commanderait le respect. Le Secrétaire général du Commonwealth m'a octroyé les services du juge Ulric Cross, de la Trinité-et-Tobago. Il devait revenir en Sierra Leone pour reprendre son poste de Président de la Commission nationale de réconciliation lorsque le coup d'État s'est produit.

À la suite du premier coup d'État d'avril 1992, qui avait installé au pouvoir le régime militaire du NPRC, de nombreux citoyens de la Sierra Leone avaient dû s'exiler. Ils étaient censés pouvoir réintégrer leurs foyers dans la sécurité et la dignité. L'ancien Président Joseph Saidu Momoh vivait en exil, en Guinée, depuis ce même coup

d'État. Mon gouvernement l'a rapatrié en Sierra Leone et l'a réinstallé d'une manière convenant à un homme qui avait été notre chef d'État.

J'ai donné ces détails afin de montrer ce que mon gouvernement a fait pour mettre fin à la guerre qui avait fait rage pendant près de cinq ans, pour réaliser la réconciliation nationale et ouvrir une ère de paix. Tout cela, et plus encore, sera réduit à néant si l'on permet à ce régime de rester en place. La question brûlante posée à la communauté internationale est donc de savoir comment mettre fin le plus rapidement, et de la meilleure manière possible, au régime désastreux des militaires et comment permettre à la Sierra Leone de rejoindre le courant de la société humaine.

Certaines personnes bien intentionnées mais connaissant mal la situation ont demandé l'instauration de négociations pour mettre fin à la tragédie vécue par la Sierra Leone. J'ai participé à des négociations d'un genre ou d'un autre tout au long de ma carrière. En fait, dans un certain sens, la négociation est, pour moi, une seconde nature. Je n'ai donc pas de problème à accepter le principe de la négociation. Mais il serait peu honnête de taire les réserves très sérieuses que j'éprouve pour ce qui est de négocier avec la junte.

La junte, c'est avant tout une coalition instable. A priori elle se présente comme un gouvernement dans lequel chaque membre partage des responsabilités collectives pour ce qui touche les décisions prises en commun. En réalité, il n'en est pas du tout ainsi. Rien n'est collectif dans la junte si ce n'est la détermination des éléments qui la composent de s'accrocher au pouvoir. Actuellement, il peut y avoir une alliance entre le RUF et certains éléments de l'armée mais leurs objectifs ne peuvent rester les mêmes à long terme. Le RUF n'est pas l'armée et il n'est certainement pas sous le commandement des mutins de l'armée. Le RUF a une structure de commandement séparée et indépendante et reçoit ses instructions de son propre haut commandement. C'est pourquoi, l'expérience aidant, dans toute négociation éventuelle avec le RUF, il faut s'attendre à ce que ce dernier arrive à la table des négociations avec sa propre série d'exigences. La décision d'une partie de la coalition instable ne sera nullement liée par ce que demandera l'autre partie. En fait, c'est précisément parce chacune poursuit des objectifs différents et peut-être même opposés qu'il n'y a guère de perspectives de négociation avec ce qui pourrait ressembler de près ou de loin à une politique unifiée.

Deuxièmement, le Front révolutionnaire unifié (FRU) est sans aucun doute la faction qui domine la junte. L'objectif principal du FRU a toujours été de prendre le pouvoir

et de le garder, par tous les moyens, y compris par la terreur et le meurtre. Actuellement, le FRU n'a aucun programme cohérent. Plutôt que de céder le pouvoir pacifiquement, le FRU a menacé d'appliquer la politique de la terre brûlée dans le pays tout entier pour le réduire en cendres. Sa position est la suivante : s'il ne peut diriger la Sierra Leone, personne d'autre ne le devrait.

À celui qui jugerait qu'aucun de ces arguments n'est assez convaincant, il suffit d'examiner la manière dont la junta a négocié avec le Comité des quatre ministres de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). La formule en trois points de la CEDEAO pour le règlement de la crise en Sierra Leone impliquait à cette fin :

«Le rétablissement sans délai du Gouvernement légitime du Président Tejan Kabbah; la restauration de la paix et de la sécurité et la résolution des problèmes des réfugiés et des personnes déplacées.»

Et c'est sur cette base que le régime a entrepris les négociations avec le Comité des quatre ministres de la CEDEAO. La troisième réunion entre le Comité et les représentants du régime d'Abidjan a eu lieu le 30 juillet 1997. On s'attendait à une percée dans les négociations au cours de cette réunion. Cependant, alors même que la réunion se déroulait, le chef de la junta a fait une déclaration à la radio et à la télévision dans laquelle il a très clairement fait part de la détermination de son régime de demeurer au pouvoir, pour une période minimum de quatre ans. Cette déclaration visait à saper le processus de négociations, et c'est exactement ce qui s'est produit. Il n'est pas revenu sur sa détermination de rester au pouvoir pendant quatre ans.

Si en dépit de la mauvaise foi chronique de la junta illégale, la communauté internationale insistait pour que nous adoptions la voie des négociations, je suggérerai alors que celles-ci se déroulent entre la junta et le Comité des ministres des affaires étrangères de la CEDEAO, dont la composition est maintenant passée à cinq, et, si l'on veut que ces négociations aient un sens, elles doivent reposer sur des points d'accords préalables très clairs. Premièrement, si les négociations reprennent, leur calendrier doit demeurer celui, en trois points, de la CEDEAO. Deuxièmement, il convient d'en fixer la durée. S'il s'agit de négociations ouvertes, il faut s'attendre à ce que le régime continue à faire obstruction, dans l'espoir qu'en fin de compte, tout cela mène à une reconnaissance de facto de la part de la communauté internationale.

En outre, il importe que la délégation de la junta soit toujours dirigée par le chef de la junta lui-même. Le Comité des cinq ne devrait pas transiger sur ce point, car si la délégation du régime était conduite par quelqu'un d'autre, les risques de désaveu et de double jeu seraient multipliés à l'infini. Enfin, pour faire en sorte que le régime traite les négociations avec tout le sérieux qu'elles méritent, les pressions exercées et les mesures prises actuellement par la communauté internationale ne doivent pas seulement être maintenues, mais renforcées davantage. Telle est la marche à suivre si l'on veut véritablement mettre à l'épreuve l'authenticité de l'intention déclarée du régime de négocier.

Lorsque tout cela aura été accompli, et qu'un accord aura été conclu, il nous restera encore à nous atteler à la réalisation d'une réconciliation nationale authentique et générale. S'il est une chose dont la Sierra Leone a besoin aujourd'hui, c'est bien de la paix et de la réconciliation. Je n'ai jamais perdu de vue cette nécessité, qui a toujours figuré en tête de liste des objectifs motivant toutes les mesures que j'ai prises depuis mon investiture, en mars 1996. Les événements du 25 mai n'ont fait qu'approfondir les divisions existant dans notre société, divisions que ma politique avait commencé à atténuer. Aussi l'adoption d'une politique plus ferme de réconciliation nationale est-elle devenue une nécessité absolue.

Il ne serait pas exagéré de dire que la politique de persuasion de la Commission militaire du FRU est à la limite du génocide systématique. Depuis le 25 mai 1997, des villages entiers, des communautés, mais aussi des familles ciblées ont été décimés, en partie ou dans leur totalité, dans les provinces de l'est, du nord et du sud de la Sierra Leone, à Moyamba, Bonthe, Sanda, Bumpe, Kumrabai, Foredugu — pour ne citer que quelques exemples d'une liste sans fin.

C'est la raison pour laquelle de nombreux Sierra-Léoniens pensent qu'un tribunal pour les crimes de guerre devrait être établi afin de juger tous ceux qui ont participé à l'organisation de cette tragédie. Je comprends les sentiments qui motivent cette requête, et pourtant, je les rejette. Je les rejette, parce que cela ne ferait qu'ajouter encore à nos problèmes déjà graves, de même que cela ne ferait que retarder la réconciliation nationale durable.

Dans ma déclaration, j'ai tenté d'établir une distinction entre les éléments de l'armée qui sont complices du chef de la junta, et le gros des troupes de l'armée, qui, en fait, est composé d'hommes et de femmes honnêtes et fidèles aux traditions les plus hautes de l'armée de la Sierra Leone. Cela étant, je pense qu'une politique de représailles contre

les éléments mal intentionnés de l'armée et les autres éléments du camp de la junte ne servirait aucun objectif national important.

Nous ne voulons rien de l'ONU sinon l'assurance d'appliquer ce qui a été dit dans la déclaration prononcée le 6 août 1997 par le Président du Conseil de sécurité :

«En l'absence d'une réaction satisfaisante de la part de la junte militaire, le Conseil de sécurité est prêt à prendre les mesures voulues pour rétablir le gouvernement démocratiquement élu du Président Kabbah.»  
(S/PRST/1997/42, p. 2)

En même temps, nous demandons au Conseil de sécurité d'aider la CEDEAO et son Groupe d'observation militaire (ECOMOG) à donner effet à cet objectif. En agissant de la sorte, le Conseil non seulement sauvera les vies des Sierra-Léoniens, mais aussi, empêchera une escalade de la crise, qui menace maintenant la paix et la sécurité dans notre sous-région. Je voudrais ici saisir cette occasion pour exprimer, au nom de mon gouvernement et de mon peuple, notre reconnaissance sincère aux chefs d'État et au Comité des ministres des affaires étrangères de la CEDEAO pour les efforts qu'ils ont déployés au cours des quatre derniers mois dans la poursuite de leur objectif, qu'appuie le Conseil de sécurité.

Une fois réalisé l'objectif de la restauration du gouvernement démocratiquement élu, mon gouvernement, dans le même esprit de réconciliation que celui qui a guidé sa politique depuis les élections de 1996, abordera, dans une instance appropriée, la question très sérieuse de la sécurité et de la pleine application de l'Accord de paix d'Abidjan. La sécurité est essentielle. Sans sécurité, aucune assistance humanitaire substantielle ne peut parvenir à la population sierra-léonienne.

Malgré les actes de mauvaise foi du FRU pour faire capoter le processus de paix, et en dépit de la coalition dangereuse qui est née du coup d'État du 25 mai, mon gouvernement — le Gouvernement légal de la Sierra Leone — reste attaché à l'Accord. Nous sommes également résolus à mettre en oeuvre le Plan et les recommandations du Secrétaire général de l'ONU qui ont été présentés au Conseil de sécurité en janvier dernier sur la création et le maintien d'une opération de maintien de la paix en Sierra Leone pour faciliter l'application de l'Accord de paix d'Abidjan.

Nous sommes prêts à remettre en place le calendrier du Gouvernement pour la réconciliation et la réinstallation des réfugiés et des personnes déplacées, ainsi que pour la

reconstruction et la réinsertion, processus que la junte militaire du FRU a brutalement interrompu voici presque cinq mois. Nous devons à notre peuple de poursuivre la transformation de notre économie de programmes de secours en une économie de projets réalistes visant une autosuffisance à moyen et à long terme. Bien sûr, nous le savons, la tâche ne sera pas facile. Mais nous sommes sûrs que la restauration immédiate et inconditionnelle de mon gouvernement, le gouvernement élu par le peuple, constitue le premier pas à franchir en vue d'une telle transformation.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la Sierra Leone de l'allocution qu'il vient de prononcer.

*Alhaji Ahmad Tejan Kabbah, Président de la République de Sierra Leone, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.*

#### Point 9 de l'ordre du jour (*suite*)

#### Débat général

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Hongrie, S. E. M. László Kovács.

**M. Kovács** (Hongrie) (*interprétation de l'anglais*) : Je suis heureux de voir le Ministre des affaires étrangères de notre voisin, l'Ukraine, assumer les fonctions prestigieuses de président de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale. En vous acquittant de cette tâche motivante, Monsieur le Président, vous pouvez compter sur l'appui et la coopération de la délégation hongroise.

Votre prédécesseur, l'Ambassadeur Razali Ismail de la Malaisie, qui a servi l'Assemblée avec distinction et avec un esprit novateur, mérite également nos hommages et nos remerciements.

Depuis la fin de la guerre froide, les organisations internationales ont dû se plier à un processus d'adaptation en profondeur. Ici, aux Nations Unies, nous venons à peine de nous aventurer sur cette voie semée d'embûches. Seuls notre prévoyance, notre réalisme et notre détermination permettront aux Nations Unies de trouver leur place dans le nouvel environnement politique du XXIe siècle. Si nos décisions sont étayées par un engagement commun fortement partagé de s'attaquer à l'ordre du jour mondial, nous pouvons rendre les Nations Unies adaptées au prochain millénaire.

Les propositions de réforme présentées par le Secrétaire général Kofi Annan sont animées par l'urgence inhérente à la tâche, un réalisme sérieux et un idéalisme sain ainsi que par un engagement personnel envers le changement. Nous nous félicitons de l'intention du Secrétaire général de procéder à la mise en oeuvre rapide de mesures organisationnelles concrètes dans ses propres domaines de compétence.

Le train de propositions qui requièrent une décision des États Membres eux-mêmes englobe vraiment les secteurs d'activité de l'ONU où des accords sont nécessaires à ce stade. Les suggestions visant à assurer la cohérence nécessaire des initiatives de l'ONU dans le domaine de la coopération pour le développement, le renforcement de sa capacité institutionnelle de lutter contre le crime, le trafic des drogues et le terrorisme internationaux, ou l'intégration des préoccupations en matière de droits de l'homme aux principaux programmes et activités de l'ONU méritent notre appui indéfectible et requièrent des mesures rapides et concrètes. Je joins la voix de ma délégation à toutes celles qui demandent à cette session d'adopter en bloc l'ensemble de ces mesures qui devront être suivies de mesures pratiques en vue d'assurer leur mise en oeuvre concrète.

Dans sa politique étrangère, la Hongrie continue d'être au service de la paix et de la stabilité internationales, avec un accent particulier mis sur sa propre région. Les événements tragiques qui se sont déroulés dans l'ex-Yougoslavie, les crises et les convulsions survenus sur le territoire de l'ex-Union soviétique et ailleurs, l'émergence du nationalisme agressif ainsi que du populisme en Europe centrale et orientale — en tant que «remède» attrayant aux problèmes politiques, aux difficultés économiques et aux tensions sociales — rappellent clairement la nature critique, parfois meurtrière, de ces défis. Ils soulignent combien il est important que la communauté internationale agisse, en temps opportun, et de manière appropriée.

*M. Boyd (Panama), Vice-Président, assume la présidence.*

La Hongrie appuie les initiatives de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et des autres organisations régionales multilatérales visant à empêcher de nouveaux conflits, à mettre en oeuvre, le cas échéant, les activités de rétablissement et de maintien de la paix, à consolider l'État de droit et à encourager la coopération dans la région de l'OSCE. Mon pays cherche à entretenir des relations de bon voisinage sincères et authentiques avec tous les pays de sa région, en particulier avec ses voisins, à lancer des initiatives régionales et à renforcer

la coopération régionale pour mieux répondre aux nouveaux défis menaçant la stabilité régionale. C'est dans cet esprit que nous avons participé activement à la création et à l'expansion de diverses formes de coopération régionale telles que l'Initiative de l'Europe centrale, l'Accord de libre-échange de l'Europe centrale et l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est, impliquant un grand nombre d'États de la région; nous sommes également allés de l'avant avec des projets trilatéraux sur mesure menés en concertation avec un certain nombre de nos voisins immédiats. La coopération régionale et extraterritoriale est un atout pour la stabilité et la sécurité régionales, et doit être exploitée jusqu'aux limites de son potentiel.

À la suite de l'invitation que nous avons reçue du Sommet de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord à Madrid, nous attendons avec impatience le début des pourparlers d'accession avec l'Alliance. Dans l'attente du début des négociations sur notre adhésion à l'Union européenne en janvier prochain, nous souhaitons mettre au point de nouvelles activités régionales de dialogue et de coopération étendue de façon à empêcher l'émergence de nouvelles lignes de rupture et à aider tous les pays de la région qui désirent s'associer aux événements importants qui surviennent en Europe. Nous sommes également certains que la Hongrie, grâce aux structures d'intégration euro-atlantique, deviendra encore plus active en tant que partenaire et partisan encore plus actif de l'ONU.

La fin de la guerre froide a mis au premier plan des questions urgentes, dont les questions liées à l'exploitation future de la capacité des Nations Unies en matière de gestion des conflits. Le débat en cours sur ces problèmes comporte des dimensions politiques, juridiques et, très souvent, émotionnelles. Nous nous félicitons des propositions du Secrétaire général relatives à l'amélioration des capacités de réaction rapide des Nations Unies.

C'est dans ce contexte que, ces dernières années, la Hongrie a accru de diverses façons sa participation aux opérations de maintien de la paix mandatées par l'ONU, y compris par un appui structurel et logistique et par le déploiement de personnel militaire et policier, comme par exemple la contribution hongroise à la Force de mise en oeuvre et à la Force de stabilisation et l'accroissement considérable du nombre de soldats de la paix hongrois servant dans la Force de maintien de la paix à Chypre. Nous sommes heureux de constater que le comportement et le professionnalisme de mes compatriotes engagés dans diverses opérations semblables dans le monde sont perçus positivement.

La question du fonctionnement et du nombre de membres du Conseil de sécurité a été discutée en profondeur dans plusieurs instances de l'ONU. La légitimité et l'efficacité sont des principes importants pour tout modèle de réforme du Conseil de sécurité. On est généralement d'avis qu'une fois que le Conseil de sécurité aura été élargi, le nombre de ses membres et sa composition ne devraient pas être un obstacle, mais plutôt un atout pour la prise de décision et l'action décisives, jouissant de l'appui et de la coopération les plus larges possibles de l'ensemble des Membres. L'accord sur l'élargissement du Conseil de sécurité est un pilier fondamental du processus de réforme de l'ONU. Nous devons nous assurer que l'organe important qu'est et que sera le Conseil de sécurité de demain, dont les membres permanents comprendraient l'Allemagne, le Japon et des pays, issus respectivement d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine et des Caraïbes, ainsi que des membres non permanents supplémentaires, conservera et renforcera son caractère pragmatique.

La réforme financière de notre Organisation est un élément indispensable pour assurer sa viabilité et sa pertinence. Le versement des quotes-parts est une obligation au titre de la Charte des Nations Unies. La Hongrie a déployé beaucoup d'énergie pour s'acquitter de ses contributions financières, et nous appartenons maintenant au groupe restreint, mais nous l'espérons, toujours croissant, des États Membres qui versent leurs contributions au budget ordinaire ainsi qu'aux budgets du maintien de la paix, intégralement et sans condition.

Pour résoudre la crise financière, nous devons trouver un moyen que les États Membres puissent accepter et qui soit satisfaisant pour l'Organisation des Nations Unies. La délégation hongroise reste disposée à s'associer à tout nouvel effort constructif qui soit conforme à l'esprit de la proposition présentée par l'Union européenne en vue d'aboutir à une solution générale de compromis.

Après le démantèlement des structures politiques de la guerre froide, la protection internationale des droits de l'homme et des libertés fondamentales ne peut plus être écartée des activités des Nations Unies. La question des droits de l'homme, préoccupation légitime de la communauté internationale, doit occuper la place qu'elle mérite dans les activités de l'Organisation et être examinée de façon bien coordonnée, ce qui exige le versement de fonds adéquats.

Aujourd'hui, les droits de l'homme sont violés de façon massive à l'échelle mondiale et nous devons tous nous dresser pour les défendre et mettre les coupables

devant leur responsabilité chaque fois que de telles violations sont commises. Nous savons qu'il existe des spécificités régionales, culturelles et autres dans ce domaine. Mais nous pensons que ces dernières ne doivent pas faire obstacle à une uniformité dans la promotion du respect universel des droits de l'homme ni permettre que les violations de droits de l'homme soient considérées avec détachement.

Nous sommes heureux de l'excellent choix que le Secrétaire général a fait en nommant Mme Mary Robinson au poste de Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme. Nous lui accorderons tout notre appui pour rendre l'Organisation des Nations Unies plus à même de relever les défis lancés aux droits de l'homme, notamment en ce qui concerne la discrimination ethnique. Comme les faits récents l'ont montré, ils représentent une menace pour la stabilité et la sécurité régionales et internationales.

Le développement et l'environnement sont des questions qui revêtent une importance cruciale pour l'avenir, voire pour la survie de l'humanité. Les activités des Nations Unies dans ce domaine devraient conduire à l'élaboration d'un programme complet de développement durable acceptable pour tous les pays. Nous voulons exprimer notre préoccupation à l'égard de l'insuffisance des progrès réalisés dans ce domaine. Nous accordons notre plein appui aux efforts faits pour trouver des solutions aux problèmes cruciaux du sous-développement et arrêter les processus de dégradation de l'habitat écologique sur notre planète.

Les conflits armés continuent de prélever un lourd tribut, parfois des décennies après la cessation des hostilités, en raison de la présence de mines terrestres antipersonnel. Le sort de dizaines de milliers de victimes innocentes est devenu une source de grave préoccupation dans le monde à la suite du plaidoyer efficace des groupes de droits de l'homme et des organisations humanitaires en faveur de l'élimination de ces engins. La Hongrie en a déjà préconisé l'interdiction complète. Mon gouvernement a appuyé le processus d'Ottawa dès le début et se félicite du succès de la Conférence de plénipotentiaires, tenue sur cette question à Oslo, et entend devenir l'un des premiers signataires de la nouvelle Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la fabrication et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Il s'agit là d'un jalon important dans le développement du droit international humanitaire et dans l'effort engagé pour mettre fin aux immenses souffrances humaines causées par la prolifération et l'utilisation aveugles de ces armes. Dans le même temps, nous pensons que les succès remarquables de la Conférence d'Oslo ne diminuent pas le rôle que d'autres instances,

notamment la Conférence du désarmement, peuvent jouer pour promouvoir les objectifs de la nouvelle Convention.

Les effroyables atrocités et actes de génocide commis au cours de conflits récents ont accéléré les négociations relatives à la mise en place d'une juridiction pénale internationale chargée de juger les crimes de guerre et crimes contre l'humanité. En instituant des tribunaux spéciaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda, la communauté internationale a réaffirmé un principe important : tous les auteurs de crimes de guerre ou de crimes contre l'humanité doivent être tenus personnellement responsables de leurs actes. Il est tout à fait légitime d'espérer que toutes les personnes mises en accusation par les tribunaux seront traduites en justice et d'espérer, en outre, que le fait de ne pas coopérer pleinement avec les tribunaux entraînera de graves conséquences.

L'expérience résultant du fonctionnement de ces deux tribunaux spéciaux a ouvert la voie à une acceptation plus large de l'idée d'une cour criminelle internationale, établissant ainsi une ferme base juridique au niveau universel pour établir la responsabilité criminelle d'individus responsables de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. Nous sommes décidés à poursuivre avec vigueur les négociations menées dans le cadre de cette session pour permettre le parachèvement du statut de la Cour lors de la Conférence de plénipotentiaires, qui aura lieu l'année prochaine.

À cette session, nous devons surtout préparer le terrain pour que des mesures pratiques soient prises afin que l'Organisation des Nations Unies devienne une organisation viable et dynamique. Nous devons maintenir cette impulsion du changement si nous voulons assurer un avenir décent à l'humanité.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne la parole à S. E. M. Bizima Karaha, Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo.

**M. Karaha** (République démocratique du Congo) : Prenant la parole du haut de cette tribune, je voudrais saisir cette occasion pour féliciter S. E. M. Hennadiy Oudovenko de sa brillante élection à la présidence de la cinquante-deuxième session ordinaire de l'Assemblée générale. Je suis persuadé que le bon déroulement des travaux de la présente session constitue la preuve de la confiance générale placée en ses hautes qualités d'homme d'État.

Je rends aussi hommage à l'Ambassadeur Razali Ismail, Président sortant, dont la compétence et l'intelligence lui ont valu l'estime de tous.

Je pense aussi au Secrétaire général, M. Kofi Annan, à qui je rends hommage pour son dévouement à la cause de la paix et de la sécurité internationales et pour son excellente connaissance des dossiers dont dépend l'avenir de la paix mondiale.

Je voudrais, avant tout, dire l'attachement de mon pays aux idéaux de paix, de sécurité, de démocratie, des droits de l'homme et du développement que proclame la Charte de l'ONU. C'est pour leur triomphe que nous avons combattu. La République démocratique du Congo est l'un de ces rares pays du monde qui, à cause de sa configuration géostratégique et de ses immenses ressources humaines et naturelles, traîne depuis la nuit des temps une triste histoire de souffrances et de violations scandaleuses des droits de l'homme et des peuples.

En 1885, au temps de la colonisation de l'Afrique, il fut érigé en État, propriété personnelle du Souverain des Belges, qui connut des violences et des violations caractérisées des droits de l'homme autour notamment de l'exploitation du caoutchouc rouge et d'autres travaux forcés. Devenu colonie belge en 1908, il connaîtra une décolonisation non seulement bâclée, mais malheureuse, puisque son destin devint l'un des enjeux mondiaux de la rivalité stratégique Est-Ouest.

Ayant accédé à l'indépendance en juin 1960, dans la tourmente de la guerre froide, le symbole de la souveraineté, le Premier Ministre, Patrice Emery Lumumba, en devint le martyr.

Sous les regards complaisants de la communauté internationale, une dictature sanguinaire et rétrograde se constituait au nom et pour le compte des intérêts stratégiques de l'Occident dominateur, en plein coeur de l'Afrique, avec pour vocation la déstabilisation des pays voisins. Trente ans plus tard, et grâce aux mutations intervenues dans la politique mondiale en 1989, la communauté internationale s'aperçut, non sans remords, des résultats désastreux d'un soutien apporté à un régime qui n'avait d'État que le nom.

Les désastres causés par ces années de dictature sanguinaire et ignoble sont tellement connus de tous qu'y revenir serait perdre du temps. La Banque mondiale, le Fonds monétaire international et tous les organismes du système des Nations Unies disposent des études, des évaluations, des descriptions saisissantes et poignantes de ce que fut en ce XXe siècle finissant le régime Mobutu.

L'ouverture de cette cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale coïncide fort heureusement avec



l'émergence en Afrique d'une nouvelle génération de dirigeants entièrement acquis à la cause de la renaissance africaine et mus par la déterminante volonté d'assumer le destin du continent et de jouer leur rôle dans le concert des nations.

Au nombre de ceux-ci, figure S. E. Laurent-Désiré Kabila, dont le combat pour la restauration de la République remonte au 14 septembre 1960, date à laquelle fut interrompue la première expérience démocratique congolaise.

Le triomphe de la révolution congolaise le 17 mai 1997 est, après la défaite de l'apartheid en Afrique du Sud, l'événement historique de très grande portée politique de l'Afrique contemporaine. C'est le triomphe du panafricanisme retrouvé, seule voie de salut pour l'Afrique dans les conditions actuelles du monde.

L'adhésion massive et spontanée des Congolais à cette lutte armée et le soutien reçu des pays amis et du monde suffisent pour souligner le caractère salubre de cette lutte de libération.

Le peuple congolais demeure reconnaissant à l'égard de tous pour cet élan de sympathie suscité par l'avènement à Kinshasa d'un pouvoir nouveau, progressiste et soucieux de l'état de droit et de l'amélioration du bien-être des populations. En effet, la victoire de l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo (AFDL) sur la dictature mobutienne, c'est la victoire de l'Afrique progressiste et panafricaine sur l'obscurantisme, le pessimisme, le misérabilisme et le défaitisme, qui ont longtemps servi de prétexte à certaines puissances pour s'assurer le contrôle politique et stratégique du continent. Dans ce pays où l'État et la République étaient morts, le gouvernement de salut public, conduit par S. E. Laurent-Désiré Kabila, Président de la République, oeuvre sans relâche et sans désespérer à la reconstitution de l'État et à la restauration de la République.

Les efforts de stabilisation interne par la réorganisation des services de l'État et la pacification des esprits, la remise au travail des populations civiles, de manière à réunir les conditions économiques et politiques propices aux investissements productifs nationaux et étrangers se doublent d'autres efforts visant la paix et la stabilité régionale.

Notre politique africaine consiste en l'amélioration des rapports bilatéraux avec tous les pays de la région, leur adaptation au nouveau contexte géopolitique ainsi que le renforcement de la coopération et de l'intégration régionale.

À l'objectif de la promotion du développement économique, nous associons aussi celui de parvenir à la prévention, à la gestion, à la résolution par l'Afrique des conflits et des crises régionaux qui paralysent notre continent.

Cette volonté de changement de politique étrangère s'inspire de notre politique intérieure qui consiste à compter principalement sur nos propres efforts et à privilégier la coopération tant régionale que Sud-Sud dans nos échanges. À cet effet, l'accent sera mis sur les échanges favorisant le commerce et les investissements productifs débouchant sur le transfert de technologies nouvelles et appropriées.

Nous entendons, par ailleurs, poursuivre les efforts visant l'amélioration de nos rapports aussi bien bilatéraux que multilatéraux avec tous nos partenaires pour plus de compréhension et d'engagement à notre programme de reconstruction nationale. Ce programme porte, pour l'essentiel, sur des urgences et des actions de réhabilitation dont le caractère hautement humanitaire mérite le soutien de la communauté internationale sans condition aucune.

Ce programme du Gouvernement consiste dans les priorités suivantes : les infrastructures de transport et de communication; l'agriculture; la santé et la protection sociale; l'éducation nationale; la création d'emplois et l'éradication du chômage; la sécurité des personnes et des biens, auxquelles s'ajoutent la paix, la stabilité nationale et régionale.

Les quatre mois de pouvoir que nous venons d'accomplir à la tête de l'État nous ont permis d'obtenir des résultats encourageants, notamment sur le plan politique et diplomatique; la sécurisation de la population par la restauration de la justice; et la garantie du droit de propriété; les efforts d'éradication de la corruption, qui était institutionnalisée dans notre pays; la réintégration des militaires des anciennes forces armées zaïroises et la formation d'une armée nationale et républicaine; l'établissement de relations de bonne entente régionale, notamment par la tenue à Kinshasa d'un sommet de chefs d'État visant le renforcement de la coopération régionale; les visites de travail des Présidents ougandais, rwandais, érythréen, tanzanien, à Kinshasa, ainsi que la visite du chef de l'État congolais en Angola, en Afrique du Sud, au Rwanda, en Namibie, et en Zambie, sans oublier la participation de notre gouvernement aux réunions organisées dans la sous-région autour des questions régionales spécifiques. Il faut signaler aussi les consultations du Président de la République, Laurent-Désiré Kabila, par les protagonistes de l'actuelle crise de Brazzaville.

Sur le plan économique, la maîtrise de l'inflation et la réévaluation de la monnaie locale; la baisse des prix des produits vivriers; l'approvisionnement des centres urbains en produits de première nécessité; le projet en voie de réalisation de la réforme monétaire et de la restructuration de la Banque centrale.

Sur le plan socioculturel, la reprise de la vie culturelle et artistique; la reprise des cours en primaire et en secondaire en dépit d'une conjoncture difficile pour les parents fonctionnaires de l'État; l'approvisionnement de la capitale en eau potable; et l'effort d'électrification des artères publiques.

Le débat général de la présente session portant sur les propositions de réforme de l'ONU, je voudrais d'entrée de jeu relever que l'objectif stratégique de toutes ces réformes préconisées doit être celui d'assurer à l'Organisation des meilleures conditions de son fonctionnement de manière à couronner le rêve des fondateurs d'une structure de paix durable, démocratique, responsable et bien crédible.

Ce faisant, l'effort doit viser, dans un premier temps, l'évaluation de l'incidence de la guerre froide sur le système originel de la sécurité collective. La guerre froide ayant paralysé le système de la Charte, la fin de la guerre froide devait favoriser le triomphe du régime de sécurité collective tel que prévu au Chapitre VII de la Charte. Dans un second temps, il nous faut établir pourquoi le développement sans cesse accru de la diplomatie préventive s'accompagne de l'inefficacité au niveau opérationnel des actions de maintien ou de la construction de la paix. Il nous faut aussi par ailleurs, examiner les pouvoirs politiques du principal gestionnaire de la diplomatie préventive pour nous assurer de leur conformité aux limites institutionnelles.

Notre position à l'égard des réformes administratives de l'ONU, tout comme au sujet de l'élargissement du Conseil de sécurité, est celle de toute l'Afrique, telle qu'elle a été présentée et défendue par le Secrétaire général de l'OUA. Nous sommes opposés à des réformes de façade et à l'institution de membres du Conseil de sécurité réduits à des rôles de figurants.

L'intérêt porté aux réformes ne nous fait pas oublier l'existence dans le monde de nombreuses situations de conflit et de menace à la paix et à la sécurité internationales. L'Afrique continue aujourd'hui encore à tenir le *hit parade* des conflits armés. L'Afrique centrale particulièrement est devenue une poudrière des suites de l'existence à travers presque toutes les frontières des bandes armées incontrôlées

qui, usurpant le statut de réfugiés, se livrent à la déstabilisation de toute la région.

C'est ainsi que nous lançons un vibrant appel à l'ONU d'éviter par tous les moyens sa politique actuelle d'autruche, dont le résultat ne peut être que l'affaiblissement et la déstabilisation de ceux, comme la République démocratique du Congo, qui ont un rôle à jouer dans la sous-région.

Il est évident désormais que la crise de Brazzaville par exemple, échappe de plus en plus aux belligérants et mérite une réunion urgente du Conseil de sécurité des Nations Unies. Cette crise est inacceptable aussi bien pour les Congolais de Brazzaville que pour ceux de Kinshasa. La République démocratique du Congo qui subit des obus délibérément tirés de Brazzaville voisin et qui accueille des réfugiés fuyant ce pays et qui, depuis le 29 et le 30 septembre 1997, compte parmi ses habitants des pertes en vies humaines sans être partie au conflit, considère que celui-ci à d'autant plus atteint les limites du tolérable devant le désarroi de son peuple qu'il constitue une menace pour la paix, la sécurité aussi bien régionale qu'internationale. Pas plus tard que ce matin on venait d'apprendre qu'il y a eu encore des obus qui sont tombés sur Kinshasa et cela est inacceptable pour la République démocratique du Congo.

La République centrafricaine, qui a été fortement secouée par les mutineries du camp Kasayi, doit bénéficier d'une coopération spéciale de l'ONU en renforcement de la Mission interafricaine de surveillance des Accords de Bangui déjà opérationnelle sur place.

Par ailleurs, nous appuyons fermement le Protocole d'accord de Lusaka visant la restauration de la paix et de la stabilité en Angola, pays avec lequel nous partageons 2 600 kilomètres carrés. Et nous exigeons, de ce fait, le strict respect dudit Protocole dont nous condamnons les violations répétées des clauses par l'UNITA.

Nous soutenons, pour le Burundi, le processus d'Arusha et nous adhérons au principe de la démocratie et de la sécurité pour tous.

Nous souhaitons, pour la Sierra Leone, le retour à la légalité et à l'exercice démocratique du pouvoir.

Nous nous réjouissons du retour à la paix au Libéria et de la victoire électorale de S. E. le Président Charles Taylor et souhaitons que cette expérience fasse date et constitue une référence pour les États voisins. La marche vers la démocratisation en Afrique est inéluctable et incon-

turnable mais, ce sera une marche que seuls les Africains devront initier et entreprendre.

Je voudrais saluer ici l'initiative américaine de la session ministérielle du Conseil de sécurité en faveur du renforcement des capacités des États africains d'édifier la paix par la prévention et la gestion des conflits et par l'amélioration de la bonne gestion des affaires publiques.

La situation qui prévaut au Moyen-Orient reste préoccupante. La République démocratique du Congo recommande à toutes les parties le strict respect des Accords de Madrid et d'Oslo, et de privilégier en toute circonstance les voies du dialogue sincère. La paix est le prix de la tolérance.

En Extrême-Orient, la réunification de la Corée est un processus pacifique que la République démocratique du Congo soutient totalement. Elle souhaite, dans l'indépendance, un aboutissement heureux des négociations en cours.

La paix mondiale est aussi menacée par les problèmes de l'environnement et par la persistance de la crise de la dette des pays les moins avancés. La République démocratique du Congo qui a une importante réserve forestière mondiale lance un appel à la communauté internationale pour l'aider à la préservation de son patrimoine forestier.

Mon pays dont la dette extérieure s'élève à 14 milliards de dollars des États-Unis appelle les principaux bailleurs de fonds à plus de solidarité et à une approche plus responsable et plus conséquente des solutions à envisager. Car, dans le cas d'espèce du Congo, pays sinistré en l'occurrence, nous nous demandons à quoi ont servi ces milliards, le pays étant en état de délabrement total : sans routes, sans ponts, sans écoles ni hôpitaux. Il est de notoriété publique que ces fonds n'ont jamais pris le chemin du Congo et qu'ils ont été placés substantiellement dans des banques américaines, européennes et asiatiques. C'est pourquoi, nous exigeons l'annulation pure et simple de cette dette, et le cas échéant, nous sollicitons la coopération des Nations Unies pour la restitution à l'État congolais de ces 14 milliards en recyclage dans le monde.

Nous voudrions ici exprimer solennellement notre reconnaissance aux Gouvernements de la République sud-africaine et du Royaume de Belgique, de la Confédération suisse et celui des États-Unis pour leur coopération en la matière, dans l'espoir que tout sera mis en oeuvre pour l'aboutissement des procédures en cours.

En tout état de cause, l'insolvabilité de mon pays et des autres pays africains est un problème mondial qui requiert un traitement global conséquent. Il est dommage, dès lors, que la coopération internationale en la matière ne contribue qu'à son accentuation, et que par ailleurs, elle conditionne tout nouvel apport à la reconstruction nationale par le paiement des arriérés accumulés.

La République démocratique du Congo soutient toutes les initiatives et recommandations relatives à la restitution des biens culturels confisqués autrefois par les puissances coloniales. Dans le même esprit, nous soutenons la création d'une cour criminelle internationale qui aurait compétence pour des crimes politiques, économiques, sociaux, culturels et humanitaires.

Les questions du désarmement et leur rapport avec le développement sont aussi au menu de notre politique étrangère. Tout en saluant l'initiative du Secrétaire général de créer un nouveau département chargé du désarmement, la République démocratique du Congo aurait voulu connaître l'état des lieux de la Conférence du désarmement de Genève de manière à éviter un double emploi.

Nous souhaitons que les Nations Unies poursuivent leurs efforts pour un monde libéré des armes nucléaires et qu'aboutissent les efforts visant au désarmement général et complet des armes classiques.

La République démocratique du Congo est partie prenante au processus d'Ottawa sur les mines terrestres antipersonnel. Elle condamne autant les fabricants que leurs utilisateurs et souhaite que la condamnation de ces armes s'accompagne d'une réelle volonté de soumettre les guerres civiles à une réglementation internationale et de poursuivre pour crime contre l'humanité les hommes à la base de ces guerres.

Je ne saurais clore mon propos sans parler de la situation générale de la région des Grands Lacs et particulièrement des réfugiés rwandais et de la Commission d'enquête des Nations Unies sur les allégations des massacres à l'est de notre pays.

La campagne mondiale en matière de droits de l'homme et de droits humanitaires, orchestrée contre l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo et contre le Gouvernement de S. E. M. le Président Laurent-Désiré Kabila, n'est pas sans rappeler la fâcheuse et malheureuse intervention onusienne au Congo en 1960.

Notre position à cet égard est que le problème des réfugiés, fussent-ils les Hutus, doit demeurer une question humanitaire et ne peut en aucun cas devenir une question politique. Par voie de conséquence, toutes les tentatives de sa politisation devraient être condamnées parce que non respectueuses de l'esprit et de la lettre de la Charte de notre Organisation.

S'agissant principalement de la question des prétendus réfugiés rwandais et des allégations de leur massacre, la République démocratique du Congo ne cesse de le répéter à qui veut l'entendre qu'elle n'a rien à cacher. Nous n'avons par ailleurs jamais dissimulé notre préoccupation morale au sujet des femmes et des enfants rwandais devenus des otages et des victimes des extrémistes génocidaires rwandais. Ce que nous contestons dans cette affaire, c'est l'identification des ex-forces armées rwandaises et des milices, INTERAHAMWE, comme des réfugiés en méconnaissance totale des prescriptions des Conventions de Genève et de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) en la matière.

Je voudrais prendre ici à témoin le Conseil de sécurité dont certains membres ont refusé à juste titre de souscrire à l'idée d'une force internationale d'interposition conduite par le Canada pour la simple raison que les vrais réfugiés rwandais étaient retournés au Rwanda. Les bandes armées qui sont parties du Kivu jusqu'au Congo-Brazzaville, en République centrafricaine et dans les zones angolaises contrôlées de l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA), ne sont pas des réfugiés, ce sont des preneurs d'otages, et nul n'a le droit de l'ignorer.

Alors que pendant deux ans et demi, le Haut Commissaire des Nations Unies aux réfugiés (HCR) et les organisations humanitaires de tout bord n'étaient pas parvenus à rapatrier au Rwanda plus de 100 réfugiés, alors qu'ils ont utilisé 1 milliard de dollars en raison de 1,2 million de dollars par jour, l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo a pu rapatrier volontairement, en toute sécurité et dignité, plus de 700 000 réfugiés rwandais en quatre jours. De la même façon, l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo avait décrété plus de trois cessez-le-feu pour des raisons humanitaires, le même mouvement avait ouvert des corridors humanitaires par route, par chemin de fer et par air en vue de permettre et d'aider au rapatriement des réfugiés rwandais. Le même mouvement a nourri et soigné dans la forêt équatoriale les soi-disant réfugiés qu'aujourd'hui elle est accusée d'avoir massacrés.

La République démocratique du Congo est une terre d'asile et toute personne persécutée dans un coin quelcon-

que de la terre y trouvera refuge conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme, à la Convention de Genève de 1951 sur le statut des réfugiés et la Convention de l'OUA en la matière. C'est ainsi que les Congolais de Brazzaville y ont été accueillis peu après le rapatriement des Rwandais. Mais paradoxalement,

*(L'orateur poursuit en anglais)*

ces derniers ne bénéficient pas de la même attention de la part de la communauté internationale que les réfugiés rwandais. Ils ont été les réfugiés de deuxième classe.

*(L'orateur reprend en français)*

Arrive-t-on au moins à réaliser la nature et l'ampleur des dommages qu'aura entraînés la présence au Congo des réfugiés rwandais et particulièrement des anciennes forces armées rwandaises et des INTERAHAMWE? A-t-on pris le soin d'évaluer l'impact des activités de ces drôles de réfugiés sur le territoire congolais?

Et puisque l'on ne saurait parler des réfugiés sans parler de la Commission d'enquête des Nations Unies, je voudrais profiter de cette occasion pour attirer l'attention de cette auguste Assemblée sur le caractère clairement humanitaire de la mission de la Commission d'enquête. En aucun cas, elle ne devrait se transformer en mission politique, ce qu'elle a tenté de faire jusqu'alors. Il doit être entendu que son déploiement sur le territoire ne doit pas violer notre indépendance et notre souveraineté. Notre confiance en l'Organisation internationale n'est ni signe de faiblesse ni de négligence de notre part, pour ce cas précis, des intentions de nuire de certaines puissances à travers ces structures.

Le Gouvernement de la République démocratique du Congo a accepté — et je le répète —

*(L'orateur poursuit en anglais)*

nous avons accepté que la mission fasse son travail et nous attendons d'elle qu'elle vienne faire son travail. Notre gouvernement fera tout ce qui en son pouvoir pour faire en sorte que l'équipe fasse son travail. Néanmoins, la mission de la Commission devrait permettre de répondre à certaines questions importantes, en particulier dans l'est du pays. À savoir, qui a fait quoi? quand? pourquoi? avec la complicité de qui? La mission devra nous dire pour quelle raison les réfugiés ont été armés? La mission devra nous dire qui les a armés? Pourquoi n'ont-ils pas été désarmés? La mission devra nous dire combien parmi les réfugiés étaient de véritables réfugiés et combien étaient des pseudo-réfugiés.

Elle devra nous dire également combien de Congolais ont été massacrés par ces personnes que l'on a appelées des réfugiés? Mais ce qui est encore plus important, la mission nous dira s'il y a eu une continuation du génocide rwandais sur le sol congolais car, comme le sait l'Assemblée, ce sont les mêmes personnes qui ont perpétré le génocide au Rwanda qui ont franchi la frontière munies de leurs armes, machettes et idéologies et elles ont continué leur action dans notre pays. Et ce qui est plus important encore, la mission établira les responsabilités de chacun dans cette affaire. Je voudrais répéter une nouvelle fois que notre gouvernement est disposé à aider la mission d'enquête, à lui donner le libre accès et à tout mettre en oeuvre pour assurer le bon déroulement de l'enquête.

*(L'orateur poursuit en français)*

J'aimerais conclure mon propos de ce jour par un mot de S. E. M. Laurent-Désiré Kabila, Président de la République démocratique du Congo :

«Mon pays a perdu beaucoup de temps à cause des injustices de la guerre froide. Mon peuple ne demande qu'une seule chose : construire son bonheur et sa prospérité, dont il a besoin, en toute souveraineté et dans le respect de la souveraineté des autres. Nous remercions tous les pays qui veulent nous aider à nous remettre.

Nous n'avons pas d'autres ambitions. Nous sommes seulement convaincus que la perception du monde qui nous donnerait satisfaction ne peut venir que de nous-mêmes. Ce que nous demandons des autres nations du monde c'est de nous aider afin que ceux qui ne sont pas d'accord avec cette façon de voir les choses ne puissent nous torpiller.»

La paix mondiale est une et indivisible, le principe de la responsabilité collective nous oblige tous à en tenir compte.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République arabe syrienne, S. E. M. Farouk Al-Shara'.

**M. Al-Shara'** (République arabe syrienne) (*interprétation de l'arabe*) : J'ai le plaisir de féliciter le Président de son élection à la présidence de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale et de féliciter son pays ami pour son choix à ce haut poste international. Nous sommes convaincus que ses vastes connaissances lui faciliteront la

tâche et lui permettront de mener à bien les débats de cette session.

Je voudrais également remercier son prédécesseur, S. E. Razali Ismail, de la manière avisée dont il a dirigé les travaux de la précédente session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

À cette occasion je me dois de féliciter à nouveau le Secrétaire général de l'ONU et l'Afrique, son grand continent. Je lui souhaite tout le succès possible dans l'accomplissement de ses tâches conformément aux buts et principes de la Charte.

Bien que plus de 50 années se soient écoulées depuis l'adoption de la Charte des Nations Unies et bien que les États se soient depuis lors engagés en faveur de la paix dans leurs relations internationales, de nombreuses régions du monde, en particulier le Moyen-Orient, continuent de souffrir de l'occupation, de l'agression et de sa menace à tel point que les bruits de la guerre ont commencé à étouffer la voix de la paix.

Il est désormais clair pour la plupart de ceux qui se soucient de la paix et de la sécurité dans les différents coins de la terre que le processus de paix, lancé à la Conférence de Madrid il y a six ans, se trouve dans l'impasse. Cela est dû à la volte-face de l'actuel Gouvernement israélien vis-à-vis de ce processus, y compris les engagements, les accords et les assurances qui en découlent. Cela est également dû au cynisme qu'il manifeste face à tous les efforts internationaux visant à trouver, pour la première fois dans l'histoire du conflit israélo-arabe, une solution globale à ce conflit.

Peut-être que nombre d'entre nous, les gouvernements comme les peuples, ne peuvent prévoir la portée des répercussions graves qui résulteront du fait qu'Israël a inversé le processus de paix, en particulier, parce que cela se produit dans la période de l'après-guerre froide, période au cours de laquelle les guerres et les affrontements armés ont pris des formes hideuses et barbares et sont très souvent incontrôlables. La Syrie, qui a opté pour la réalisation de la paix au Moyen-Orient, sur la base de la justice et de la dignité en tant que choix stratégique, pense qu'il est de son devoir d'attirer, de cette importante tribune, l'attention internationale sur certains faits concernant la position de l'actuel Gouvernement israélien. Ceci devrait permettre à la communauté internationale, et en particulier aux parrains du processus de paix, d'être vigilants vis-à-vis de tout événement grave qui se produirait à l'avenir et qui saperait la sécurité et la stabilité de la région du Moyen-Orient et au-delà.

Je dois tout d'abord signaler que dans notre lecture de la politique suivie par le Gouvernement israélien nous ne partons pas de l'hypothèse largement répandue dans le monde, qui le classe comme étant un Gouvernement sioniste extrémiste cherchant à ignorer l'existence de l'autre partie au conflit plutôt qu'à essayer de faire la paix avec elle. Nous partons simplement d'une description objective de positions déclarées du Gouvernement israélien et de ses pratiques sur le terrain qui, au minimum, visent à revenir progressivement sur les engagements pris et les accords conclus par les parties au cours des pourparlers de paix et, en fin de compte, à éliminer complètement le processus de paix lancé à la Conférence de Madrid.

Il nous semble que la méthode qu'utilise maintenant le Gouvernement israélien pour atteindre ce but n'est pas la méthode habituelle d'un pas en avant, deux pas en arrière, mais une nouvelle méthode : un pas en arrière puis deux pas en arrière, suivis par une menace d'un autre pas en arrière qui ne peut être abandonnée, même provisoirement, jusqu'à ce que l'autre partie accepte les nouvelles conditions qu'elle avait déjà rejetées. Ainsi, le processus de paix régresse jusqu'à ce qu'en fin de compte il s'auto-élimine.

Dans ce contexte, d'aucuns jugeront peut-être injuste vis-à-vis du Gouvernement israélien de décrire sa politique de cette manière. Il seront toutefois surpris d'apprendre que le chef du Gouvernement israélien lui-même s'est vanté auprès de son entourage d'employer cette tactique, qu'il considère comme un moyen très habile de mettre fin au processus de paix aussi discrètement que possible.

Cela ne s'arrête pas au seul mode d'action mais s'étend aux détails des questions fondamentales qui sont à la base du processus de paix. Tout en reconnaissant l'applicabilité des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité sur le Golan syrien occupé, il rejette simultanément les résultats qui ont été obtenus concernant le volet syrien, avec la participation des États-Unis comme parrain, sur la base de ces résolutions, et sur le retrait aux lignes de démarcation fixées le 4 juin 1967. Il refuse également de reprendre les négociations au moment où elles s'étaient arrêtées.

Il est également étrange que le Gouvernement israélien rejette la formule de l'échange de terres contre la paix bien qu'elle soit la base même de l'initiative américaine et qu'elle ait toujours fait l'unanimité sur le plan international. Au lieu d'accepter cette formule, le chef du Gouvernement israélien en propose d'autres que ni le bon sens ni la logique ne sauraient accepter et qui ne peuvent résister à l'épreuve du temps, telles que les formules de la paix pour la

paix ou de la paix contre la sécurité. Il est clair qu'accepter ces deux formules israéliennes équivaudrait à capituler et à devenir un instrument au service de la sécurité d'Israël.

Certes, il est vrai que les questions concernant la sécurité revêtent la plus haute importance pour tous les États, les peuples et les individus. Cela ne fait aucun doute. Cependant, la sécurité est le fruit de la paix et l'instauration de la paix amène la sécurité et non pas l'inverse. Cela étant, nous considérons qu'en accordant la priorité à sa politique de sécurité aux dépens de la paix, le Gouvernement israélien va à l'encontre de tous les concepts définis par les sociétés et les États belligérants au cours de l'histoire. Il n'est pas exagéré de dire que la manière avec laquelle le Gouvernement israélien insiste sur ce concept erroné qui consiste à parvenir à la sécurité avant de mettre fin à l'occupation, transformera le processus de paix en un processus d'effusion de sang et en un cycle de violence qui n'aboutiront ni à la sécurité ni à la paix pour Israël, mais qui risquent de ramener le conflit arabo-israélien à ses tragiques débuts.

La Charte des Nations Unies stipule que les peuples du monde doivent déployer des efforts concertés en vue de préserver les générations futures du fléau de la guerre. Le respect des engagements émanant des principes du droit international et de ses sources est au coeur même de la Charte. Il est regrettable que le Gouvernement israélien ne se rende pas compte que son refus de respecter les engagements conclus par le Gouvernement précédent au sujet du volet syrien, qui sont fondés sur les principes du droit international et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, n'est pas seulement une simple violation du droit, car ce refus revient à mettre en doute la crédibilité de tout gouvernement précédent et les engagements que prend l'administration actuelle, lorsqu'elle sera remplacée.

Depuis son arrivée au pouvoir, le Gouvernement israélien ne s'est pas contenté de saper le processus de paix. Il a opté pour la voie directement opposée à celle de la paix. Il diversifie de plus en plus souvent ses attaques contre le Liban, bombarde des villes qui grouillent de civils et disperse des engins explosifs dans plusieurs parties du Sud-Liban pour susciter l'animosité parmi les Libanais et pour discréditer le rôle de la résistance libanaise. Néanmoins, ces tentatives, contrairement aux objectifs poursuivis par Israël, n'ont fait que raffermir l'unité entre les Libanais. Elles ont renforcé plus que jamais la décision de la résistance libanaise de s'opposer à l'occupation d'Israël. Dans les territoires palestiniens occupés, le rythme des activités d'implantation de colonies de peuplement s'est accéléré, sans parler de la répartition des rôles entre le Gouvernement israélien et

les colons extrémistes pour s'approprier davantage de terres, détruire des maisons et maintenir l'effort de judaïsation de Jérusalem.

Dans notre Golan syrien occupé, la politique de renforcement de l'occupation israélienne s'est intensifiée à tel point que la Knesset israélienne a récemment voté en faveur d'un projet de loi confirmant l'occupation et entravant le retrait du Golan, en violation flagrante de la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité. Ces manoeuvres sont allées de pair avec une augmentation des activités d'implantation de colonies de peuplement juives dans le but d'augmenter le nombre de colons dans le Golan et de ruiner les chances de paix. Cela constitue une violation flagrante des Conventions de Genève de 1949 et du premier Protocole additionnel s'y rapportant. Le Golan qui est une terre syrienne, l'a toujours été et le sera toujours. Les Israéliens devront s'en retirer tôt ou tard.

Nous, les Arabes, nous sommes attachés à une paix juste et globale et nous considérons qu'il s'agit là d'un choix stratégique. Pour que celui-ci se concrétise et qu'il bénéficie de l'appui des peuples de la région, Israël doit accepter de se retirer totalement du Golan syrien occupé à la ligne de démarcation du 4 juin 1967, ainsi que du Sud-Liban et de la Bekaa occidentale, conformément à la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité. Il faut garantir les droits nationaux légitimes des Palestiniens, y compris leur droit à disposer d'eux-mêmes et à avoir leur propre État indépendant.

La Syrie a toujours rappelé qu'elle souhaite vivement l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Elle exprime une fois de plus sa profonde inquiétude face aux sérieux obstacles qu'Israël pose pour empêcher la création d'une telle zone en refusant d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Cette position intransigeante d'Israël porte gravement préjudice à la crédibilité et au caractère d'universalité du Traité. Nous estimons que les mesures et dispositions prises en vue de créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, comme l'exigent les résolutions de l'ONU, nécessitent de la part d'Israël, seul État doté d'équipements et de stocks nucléaires, qu'il signe le TNP et place toutes ses installations nucléaires sous le régime de garanties générales de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Israël doit, en outre, détruire tout son stock d'armes nucléaires.

À une époque où il est manifeste que la communauté internationale doit de toute urgence redoubler d'efforts en vue de parvenir à une paix juste et globale au Moyen-Orient, certains États de la région se sont engagés dans un

effort de coopération militaire ressemblant à une alliance et ont récemment déclaré leur intention de mener des manoeuvres militaires en Méditerranée orientale. Ces manoeuvres constitueraient une menace à la paix et à la sécurité des États limitrophes ainsi qu'à la stabilité de la région.

La Syrie est favorable à toutes les initiatives en cours pour éliminer les tensions qui règnent dans diverses régions du monde et pour résoudre les problèmes en suspens. À cet égard, la Syrie souligne sa préoccupation en ce qui concerne l'unité et l'intégrité territoriales de l'Iraq. La Syrie demande que soient allégées les souffrances du peuple frère iraquien, alors qu'il est demandé à l'Iraq de respecter les résolutions en suspens du Conseil de sécurité afin d'assurer une solution juste à la question des prisonniers koweïtiens.

Nous espérons également que les efforts de la Ligue des États arabes et de l'Organisation de l'unité africaine ainsi que la souplesse dont a fait montre le Gouvernement libyen pour résoudre la crise de Lockerbie susciteront une réaction positive. Nous souhaitons également que soit levé l'embargo imposé à la Libye, pays arabe frère, et mis fin aux souffrances causées au peuple libyen par cet embargo.

La Syrie appuie les mesures prises pour garantir la paix et la sécurité dans la péninsule coréenne. Nous tenons également à exprimer notre appui au peuple coréen dans ses aspirations à la réunification. Nous espérons en outre qu'une action sérieuse sera entreprise pour fournir une aide au peuple coréen afin de lui permettre de surmonter la crise économique qu'il traverse actuellement.

La Syrie souligne la nécessité d'adopter dès que possible les mesures adéquates pour lever l'embargo financier, commercial et économique imposé à Cuba depuis plus de 30 ans.

La Syrie suit avec inquiétude les graves conflits qui sévissent dans certains pays africains. Nous demandons à la communauté internationale de faire les efforts nécessaires pour tenter, en étroite coopération avec l'Organisation de l'unité africaine, de trouver des solutions à ces différends afin de promouvoir la paix et la stabilité sur le continent africain. Nous lui demandons en outre d'accorder une assistance multiforme aux États africains pour leur permettre d'éliminer le fléau de la pauvreté et pour réaliser leur développement.

Parmi les objectifs essentiels de la Charte des Nations Unies figurent le maintien de la paix et de la sécurité internationales, le développement entre les nations de relations fondées sur le respect du principe de l'égalité des

droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, la coopération internationale dans les domaines économique, social, culturel et humanitaire ainsi que la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous. La Charte exhorte à la non-ingérence dans les affaires intérieures des États. Elle encourage la création d'institutions spécialisées dans le domaine de la coopération. Elle a confié à l'Assemblée générale l'établissement de règlements régissant la nomination par le Secrétaire général du personnel du Secrétariat de l'Organisation internationale. La Syrie souligne la nécessité de respecter strictement les buts et principes des Nations Unies dans le processus de réforme de l'Organisation pour lui permettre de répondre aux besoins et aspirations de ses membres au cours du XXIe siècle.

Selon nous, encourager le développement fait partie des hautes priorités des Nations Unies. D'où la nécessité de souligner l'importance du droit au développement.

Tout affaiblissement du rôle et des méthodes de travail de l'Assemblée générale serait, pour la Syrie, source de préoccupation. Nous demandons à l'Assemblée de jouer un rôle efficace conformément à la Charte.

À cet égard, nous pensons que les changements intervenus sur le plan international et l'augmentation importante du nombre d'États Membres de l'Organisation des Nations Unies requièrent un examen de la composition et des méthodes de travail du Conseil de sécurité. Il convient d'établir certains critères et normes afin d'empêcher l'utilisation arbitraire du droit de veto. Ainsi la démocratie et la transparence requises dans la prise de décisions du Conseil seraient renforcées, ce qui conduirait à plus d'équité et d'équilibre ainsi qu'à la mise en oeuvre non sélective de ses résolutions. Bien qu'il s'agisse d'une question dont l'urgence est évidente, nous pensons que, dans le but de parvenir à un accord général, la réforme du Conseil de sécurité ne doit pas être soumise à des délais déterminés.

Le Secrétaire général a récemment présenté son projet de réforme de l'Organisation. Nous apprécions les efforts qu'il a fournis en vue de sa préparation. Toutefois, en raison de notre souci de renforcer la capacité des Nations Unies d'assumer les responsabilités qui leur sont confiées, nous aurions souhaité que, dans ce projet, une plus grande attention soit accordée au rôle fondamental de l'ONU dans le domaine de la promotion internationale pour le développement. Nous aurions aimé que des propositions soient faites en vue d'exclure toutes mesures risquant d'affecter les programmes et activités relatifs aux questions du déve-

loppement et de l'élimination de la pauvreté dans les pays en développement et les pays les moins avancés.

La question des droits de l'homme revêt une grande importance. Nous pensons qu'elle doit continuer d'être examinée en tant que question indépendante afin d'éviter tout chevauchement avec d'autres activités des Nations Unies. Le fait de l'intégrer à d'autres questions ne ferait qu'accroître les possibilités de politiser les questions concernant les droits de l'homme et de les utiliser comme moyen d'exercer certaines pressions, d'imposer des conditions préalables ou de s'ingérer dans les affaires intérieures des États.

L'humanité a placé de grands espoirs dans les Nations Unies, Organisation née d'une guerre mondiale destructive. Elle avait espéré que l'Organisation réussirait à proscrire les conflits, à éliminer toutes les formes d'agression et à défendre le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Elle avait espéré en outre que l'Organisation parviendrait à réaliser le développement, à éliminer la pauvreté et le sous-développement.

Aujourd'hui, à l'aube d'un nouveau siècle, nous sommes confrontés à de grands défis exigeant de nous de créer le climat favorable pour que les générations futures puissent vivre dans la paix, la sécurité et la coopération dans le cadre de relations internationales exemptes de violence et d'affrontement. Tel est l'espoir de nos peuples, et c'est ce que nous nous efforçons de réaliser, soucieux d'assurer un avenir meilleur, plus juste et plus humain dans l'intérêt de l'humanité tout entière.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'espagnol*) : L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères du Malawi, S. E. l'honorable Mapopa Chipeta, MP, à qui je donne la parole.

**M. Chipeta** (Malawi) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais exprimer, dès l'abord, mes sincères félicitations au Président pour son accession à la direction des travaux de la cinquante-deuxième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies. Son élection à ce poste, en cette importante période de changements et de réformes du système de l'ONU, illustre la confiance que l'ensemble des Membres placent en lui et en son pays, l'Ukraine. Je lui adresse tous mes vœux de succès dans l'accomplissement de sa tâche et l'assure de l'entière coopération du Malawi.

Je voudrais rendre hommage au Président sortant de l'Assemblée générale, S. E. M. Razali Ismail, pour l'excellente manière avec laquelle il a conduit les travaux de la



cinquante et unième session de cette Assemblée, qui vient de prendre fin. Le Président Razali Ismail a donné un sens nouveau à la tâche de l'Assemblée générale et de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Sa ponctualité et sa franchise sont des qualités qui ne manqueront pas de nous inspirer à l'avenir. Ma délégation lui adresse ses meilleurs vœux de succès dans ses entreprises futures.

Le Secrétaire général de l'ONU mérite un hommage particulier pour avoir, en très peu de temps, su montrer qu'une Organisation revitalisée pouvait véritablement oeuvrer à la pleine concrétisation des buts et principes de la Charte. Il peut être assuré du ferme soutien du Malawi dans l'accomplissement de ses responsabilités.

Le Malawi se félicite des réformes qui ont été engagées au sein de l'Organisation. Les efforts méritoires du Secrétaire général à cet égard ne sauraient qu'ajouter à tout ce qui a déjà été et continue d'être accompli dans le cadre des processus intergouvernementaux. Ma délégation se félicite de l'adoption récente du rapport du Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée de l'Assemblée générale sur le renforcement du système des Nations Unies. En centrant l'attention sur les aspects et les activités institutionnels du système des Nations Unies, les résultats obtenus par ce groupe de travail représentent un apport indispensable à l'ensemble du travail de réforme. Le programme de réforme en deux volets qui nous est présenté par le Secrétaire général donne utilement une orientation générale à la réforme et à la transformation de cette Organisation mondiale. Ma délégation attend avec intérêt de participer aux consultations qui seront nécessaires si l'on veut mettre ces propositions à profit au cours de cette session.

Nous nous félicitons également de la conclusion des négociations sur l'Agenda pour le développement. Nous avons besoin d'une Organisation des Nations Unies qui soit forte pour le développement, qui soit efficace, performante, pertinente, compétente et dotée de ressources suffisantes pour répondre aux nombreux besoins des États Membres. Cette Organisation ne saurait cependant voir le jour sans que des réels progrès ne soient réalisés dans les autres domaines de la réforme. Aussi souhaitons-nous constater pendant la session en cours des avancées tangibles dans les délibérations des groupes de travail sur l'Agenda pour la paix, la réforme du Conseil de sécurité, et la situation financière de l'Organisation.

L'an dernier, ma délégation a fait observer que le Gouvernement du Malawi ne jugeait pas que le mandat des groupes de travail que nous avons créés était illimité dans le temps. Nous continuerons de défendre ce point de vue.

Nous devons saisir l'occasion du changement lorsqu'elle se présente. Il est impossible d'imposer des délais précis, mais nous pensons qu'en cette veille du prochain millénaire, le moment est venu pour cette Organisation de faire peau neuve. Des progrès au sein des trois groupes de travail existants permettront de réaliser les changements que nous recherchons tous pour l'Organisation.

Trois années se sont écoulées depuis l'avènement d'une véritable démocratie au Malawi. Le Gouvernement malawien continue d'oeuvrer à la consolidation d'une gestion avisée des affaires publiques et du respect des droits de l'homme. Nous cherchons à édifier un Malawi démocratique et économiquement viable. Le Malawi a déployé des efforts louables afin d'améliorer la promotion, la protection et le respect des droits de l'homme. Plusieurs institutions indépendantes consacrées à la protection et à la promotion des droits de l'homme sont aujourd'hui en place.

J'indiquerai en outre que le Malawi a accédé aux grands instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. S'agissant du deuxième Protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits civils et politiques qui vise l'abolition de la peine de mort, le Gouvernement a décidé de tenir des consultations nationales sur la question de savoir si oui ou non la peine de mort devait être abolie. Cette initiative dont les modalités sont encore à l'étude a reçu une large écho. À cet égard, je tiens à souligner que le Malawi se félicite de l'offre d'Amnesty International de lui prêter assistance pour faciliter ces consultations. En même temps, notre Président, S. E. M. Bakili Muluzi a annoncé une suspension des exécutions jusqu'à ce que l'issue des consultations nationales soit connue.

Pour ce qui est de la lutte contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, le Malawi a accédé à la Convention de 1988 et a pris des mesures pour mettre en place un dispositif administratif efficace de coordination des activités des instances gouvernementales et de la société civile. Nous entendons instituer une commission nationale de lutte contre la drogue comme centre de liaison pour les activités nationales et internationales, et notamment pour la promotion de la coopération au sein de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), en matière de lutte contre le trafic de drogues. Le Malawi apprécierait hautement toute assistance qui pourrait lui être apportée par la communauté internationale, notamment par le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID), afin d'améliorer sa capacité et celle de la région de faire face au fléau de la drogue.

Nous continuons de faire de grands pas sur la voie de notre développement socio-économique. Dans le contexte d'une gestion économique prudente, nous avons réussi à enrayer un processus d'inflation croissante, la stagnation de l'industrie et de la construction, ainsi que la perte totale de confiance dans le secteur des affaires. Même si la situation est à présent gérable, nous sommes les premiers à reconnaître qu'il reste encore beaucoup à faire. Comme de nombreux autres petits pays, notre économie continue d'essuyer de tempétueux remous en raison de nombreux facteurs extérieurs. Ces dernières années, la sécheresse a ravagé notre région. Selon les prévisions météorologiques actuelles, la région connaîtra cette saison même une autre sécheresse. La pauvreté reste notre principale source de préoccupation. Il ne fait aucun doute que la démocratie au Malawi a soulevé de grands espoirs dans la population, à plus forte raison après le climat de privation dans lequel elle a vécu durant des décennies, espoirs tels que les ressources limitées dont dispose le Gouvernement ont subi une pression insoutenable.

En tant que pays en développement, qui compte parmi les pays les moins avancés, nous ne sommes pas encore en mesure de mobiliser des ressources adéquates pour exécuter tous nos programmes nationaux de développement. La sécheresse chronique qui s'est abattue sur l'Afrique australe au cours de cette décennie, la faible base de notre économie, presque exclusivement agricole, et une infrastructure sociale plutôt déséquilibrée, en raison notamment du faible taux d'alphabétisation hérité de l'ancien régime, ainsi que le problème de la maladie, notamment le VIH/sida, mettent gravement en péril notre démocratie naissante. La combinaison de ces facteurs internes et d'autres facteurs, ceux-là, à caractère international, recèle le pouvoir effrayant de balayer les nobles acquis obtenus ces trois dernières années.

En dépit de l'adversité, le Gouvernement est décidé à élargir la base économique du pays. La stabilité politique qui règne à présent dans le pays a créé un climat favorable aux investissements étrangers. Le Malawi a aboli toutes les lois rétrogrades qui entravaient l'investissement local et étranger. L'économie a été libéralisée, et nous avons adopté un certain nombre de mesures d'incitation pour attirer les investisseurs potentiels. Parmi ces dernières figure un programme complet de privatisation.

Redoublant d'efforts pour s'attaquer aux causes profondes de la pauvreté au Malawi, le Gouvernement a pris des mesures pour conférer davantage de pouvoir aux citoyens, et notamment aux jeunes et aux femmes. Afin de développer nos ressources humaines, l'enseignement primaire gratuit a été institué en 1994. Cette mesure a été

accompagnée d'une autre, qui prévoit la gratuité de l'enseignement secondaire pour les jeunes filles. L'objectif du Gouvernement est de doubler le taux moyen d'alphabétisation d'ici à l'an 1999.

Nous connaissons tous les efforts qu'impose la mondialisation ainsi que les implications de cette dernière. Le Malawi ne peut à lui seul exécuter ses programmes de développement. La coopération internationale entre tous les pays, entre tous les secteurs de l'activité humaine, n'est plus seulement une option mais un impératif si l'on veut assurer l'existence même et la survie de l'humanité. C'est là une vérité aveuglante et évidente aujourd'hui, en particulier dans les domaines de l'environnement, du développement, de la paix et de la sécurité internationales.

Au Malawi, nous reconnaissons l'importance que revêt la protection de l'environnement si l'on veut garantir un mode de vie durable à toute la population. Le Gouvernement malawien a participé à la dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen et à l'évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre d'Action 21, qui a eu lieu ici, dans cette même salle, du 23 au 27 juin 1997. Nous sommes certains qu'après un bilan honnête de l'état de la mise en oeuvre du programme Action 21, et compte tenu du déficit à mi-parcours, la communauté internationale redoublera d'efforts pour s'acquitter de ses engagements au cours des cinq prochaines années et au-delà. Les responsabilités communes et diversifiées convenues lors du Sommet de la Terre au sujet de la protection et de la préservation de l'environnement en vue de réaliser le développement durable ont été réaffirmées et accentuées, en soulignant une fois de plus l'importance de la coopération internationale. Nous jouerons notre rôle en matière de protection de l'environnement pour le plus grand bien des générations d'aujourd'hui et de demain.

La situation critique de l'Afrique sur le plan socio-économique continue d'être pour nous un motif de préoccupation. Plus d'un an après l'action menée à l'échelle du système en faveur de l'Afrique, la situation laisse encore à désirer malgré certains signes positifs d'amélioration. Nous sommes satisfaits de constater que la notion de responsabilité africaine du développement africain devient une réalité. Nous attendons avec impatience la consolidation d'un partenariat mondial pour l'Afrique. Le Malawi apprécie l'aide qu'il reçoit de la communauté des donateurs. Il ne fait aucun doute que l'augmentation de l'assistance et des initiatives internationales pour l'allègement ou l'élimination de la dette, de l'assistance publique au développement jusqu'à concurrence des cibles fixées, des courants privés de capitaux, de l'investissement étranger direct, ainsi qu'une

amélioration des termes de l'échange joueraient un rôle de catalyseur dans les initiatives menées par l'Afrique pour réaliser son développement économique. Les progrès remarquables réalisés dans les domaines de l'intégration régionale et de la coopération Sud-Sud nous donnent des raisons d'espérer. L'Afrique n'est certainement pas un cas désespéré. Un partenariat authentique dans les domaines de la finance et du développement est donc essentiel.

La fin de la guerre froide a ranimé toutes nos aspirations en matière de paix mondiale et de prospérité durable. L'effondrement symbolique du mur de Berlin a réveillé nos attentes en matière de dividendes de la paix. Malheureusement, la situation ne s'est pas améliorée. Aujourd'hui, les Nations Unies continuent d'utiliser la plus grande partie de leurs ressources pour gérer et contenir les conflits d'origine et d'intensité diverses. Le rôle de l'Organisation en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales est maintenant plus pertinent que jamais. La situation en Angola, au Burundi, en République du Congo, dans la région des Grands Lacs, en Sierra Leone, au Sahara occidental, en Afghanistan, en Bosnie-Herzégovine et au Moyen-Orient, entre autres, continue de faire l'objet des travaux de cette Organisation.

Il serait certainement possible de résoudre beaucoup des problèmes qui assaillent le monde de façon à ce que l'ONU puisse enfin canaliser son énergie à la promotion des aspects plus agréables de l'expérience humaine. Dans beaucoup de cas, l'esprit de l'homme a triomphé des forces du destin et du désespoir. Les événements survenus au Libéria et en République démocratique du Congo en sont les exemples les plus récents.

Nous nous félicitons de ce que le peuple libérien ait opté pour la voie pacifique. Le rôle joué par la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL), par le Groupe de contrôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, et par d'autres observateurs internationaux dans le processus de paix et les élections au Libéria prouve une fois de plus qu'un partenariat mondial pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales peut donner des résultats et que c'est peut-être la seule voie possible.

La démocratie, l'administration transparente et responsable et la protection et la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales sont nécessaires au succès du développement centré sur l'homme dans nos pays. Il est toutefois déplorable que certains, dans notre environnement, croient qu'ils peuvent continuer de refuser à leur propre population leurs droits et leurs libertés fondamentales. Nous

regrettons profondément qu'en Sierra Leone une junte militaire qui a usurpé le pouvoir détenu par un gouvernement démocratiquement élu arrive à le conserver, malgré l'opposition de la communauté internationale. Le Malawi demande à la junte de remettre le pouvoir au gouvernement démocratiquement élu et au Président Kabbah pour que le peuple sierra-léonien puisse jouir de la paix qui lui échappe depuis si longtemps.

La situation au Burundi est aujourd'hui aussi déprimante que l'année dernière. Nous restons convaincus que la liberté et la démocratie sont les seuls choix possibles. Nous demandons instamment au peuple burundais d'oublier ses querelles et d'entreprendre des négociations pour mettre en place un gouvernement qui rétablirait la normalité dans le pays.

Mon gouvernement a suivi de près le déroulement du douloureux processus de paix en Angola. Nous avons admiré la grandeur d'âme dont a fait preuve le Gouvernement angolais en s'acquittant de ses obligations au titre du Protocole de Lusaka et des accords connexes. Nous déplorons toutefois l'intransigeance obstinée de M. Jonas Savimbi et de l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA). Tout en appuyant sans réserve les résolutions du Conseil de sécurité sur la situation en Angola, nous demandons sérieusement aux dirigeants de l'UNITA de s'acquitter sans plus tarder de leurs obligations dans le processus de paix, pour que les peuples de l'Angola et de l'ensemble de la région de l'Afrique australe puissent enfin connaître l'avenir pacifique et prospère auquel ils aspirent.

Nous déplorons également les événements survenus récemment en République du Congo. Nous demandons instamment aux principaux protagonistes de cette lutte insensée de faire preuve de retenue et de régler leurs différends à l'amiable. Le peuple congolais mérite beaucoup mieux.

Nous notons avec une préoccupation croissante l'absence apparente de progrès significatifs dans la mise en oeuvre du plan de règlement pour le Sahara occidental. Le Malawi applaudit les initiatives inlassables de l'ONU dans sa recherche d'une solution durable au problème du Sahara occidental. Nous espérons sincèrement que la récente nomination par le Secrétaire général de M. James Baker en tant que son Envoyé personnel au Sahara occidental contribuera au règlement de ce problème. Nous demandons aux principaux protagonistes d'honorer leurs obligations sans plus tarder.

Ma délégation est gravement préoccupée par les événements qui se déroulent au Moyen-Orient. Il y a quelques

années, nous avons salué le processus de paix au Moyen-Orient en disant qu'il avait acquis un élan irréversible. Le Malawi est convaincu que le processus de paix lancé à Madrid, le 10 octobre 1991, est le seul choix possible; aucune solution de remplacement convaincante n'existe pour assurer une paix et une stabilité authentiques au Moyen-Orient. Cependant, les événements récents ont montré à l'évidence que tout geste de provocation de la part de l'une des parties concernées nuira au processus. Nous lançons un appel à la plus grande retenue et à la reprise rapide des négociations.

Mon gouvernement est également heureux de noter que les deux gouvernements de la péninsule coréenne font maintenant équipe, bien que d'une façon limitée. Nous espérons qu'il s'agit là du point de départ à partir duquel il sera possible de trouver une solution aux tensions qui sévissent actuellement dans la péninsule.

Ces dernières années, le monde a accompli des progrès rapides dans le domaine du désarmement. L'adoption l'année dernière du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires représente en effet une percée importante pour toutes les nations éprises de paix. Pour le Malawi, cependant, l'adoption récente du Traité sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la fabrication et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction se démarque comme le plus important. Notre détermination d'extirper le mal qui a affecté négativement la vie de beaucoup de gens dans le monde devrait rester inébranlable. L'appui recueilli rapidement pour la Convention montre clairement ce que les hommes peuvent réaliser lorsqu'ils conjuguent leurs efforts dans un but commun. Nous nous félicitons de la Convention et attendons avec impatience son acceptation universelle.

L'ONU est aujourd'hui prête à franchir le seuil d'un nouveau millénaire. Nous prions pour qu'elle continue de jouer son rôle légitime dans les nombreuses questions qui nous préoccupent dans notre vie quotidienne. À l'aube du XXIe siècle, la pertinence de l'ONU, s'agissant de renforcer la coopération internationale dans tous les domaines de l'activité humaine, a fait ses preuves et est devenue une réalité. Nous croyons que les réformes que nous attendons tous auront pour effet de mettre à profit les acquis réalisés dans le domaine de la coopération internationale. Nous voulons que les Nations Unies répondent avec efficacité et efficacité aux besoins de tous les peuples.

Encore une fois, je réitère l'engagement du Gouvernement et du peuple malawiens à l'égard des nobles objectifs et idéaux de l'Organisation des Nations Unies, institution qui continue de faire en sorte que les choses changent pour

l'humanité. Nous continuerons d'apporter notre modeste contribution à ce processus intergouvernemental auquel n'existe aucune solution de remplacement viable pour servir les «peuples des Nations Unies».

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères de la République de Cuba, M. Roberto Robaina González.

**M. Robaina González** (Cuba) (*interprétation de l'espagnol*) : Ernesto Che Guevara, commandant, ministre et chef de la délégation cubaine à la dix-neuvième session de l'Assemblée générale, avait déclaré de cette même tribune, voilà 33 ans :

«Nous voudrions voir l'Assemblée sortir de sa léthargie et aller de l'avant, voir les Commissions se mettre au travail, sans se laisser arrêter par le premier obstacle.» (*Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-neuvième session, Séances plénières, 1299e séance, par. 81*)

Et d'ajouter, comme s'il regardait notre époque depuis la sienne :

«L'impérialisme cherche à faire de cette réunion une vaine joute oratoire, alors qu'il s'agit de résoudre les graves problèmes du monde. Nous devons nous y opposer.» (*Ibid.*)

Notre planète comptait alors quelque 700 millions d'analphabètes, 200 millions de personnes sans emploi et un peu plus d'un milliard vivant une existence précaire. Cette réalité contredisait un principe dégagé au cours de ces années-là, à savoir que «l'homme, qui est bien entendu la source du développement, ainsi que son agent et son bénéficiaire, doit être considéré avant tout comme sa justification et sa fin».

Les années se sont écoulées et la situation est devenue pire : non seulement les nations industrielles conditionnent ou refusent d'allouer une part misérable de leurs abondantes ressources à l'aide publique au développement des nations les plus pauvres, mais certaines d'entre elles jouent les autruches pour ne pas voir cette obligation.

On a beau voyager scandaleusement sur Mars et assurer que l'économie mondiale croît, ce qui est tristement vrai c'est que notre planète compte plus d'un milliard d'analphabètes, une quantité similaire de chômeurs ou sous-employés, et que plus de 2 milliards de personnes ne savent même rien de leur condition humaine.

En sont témoins — et cela devrait nous effrayer — les 425 000 enfants qui, à compter du mardi 16 septembre, date de l'ouverture de l'Assemblée, sont morts de maladies curables dans le monde entier. Ces enfants ont été sacrifiés au nom de l'efficacité, la qualité et la consommation exigées par un développement irrationnel et insoutenable auquel ils n'ont jamais accédé et auquel ils n'accéderont jamais.

Ce n'est pas tout de dire que le temps nous échappe. Non, nous le laissons filer et, avec lui, les occasions de sauver cette planète malade et agressée de tant et tant de façons. De fait, depuis 52 ans que nous nous réunissons ici, hommes et femmes qui représentons nos peuples respectifs, nous avons bien souvent été incapables de substituer aux discours des actions conséquentes.

Pourquoi permettre ce crime au seuil d'un nouveau siècle? Où sont donc cette terre promise et cette société supérieure ou ce paradis idéalisé par des millions d'êtres humains? Comment même peut-on rêver, aujourd'hui, alors que l'écrasante majorité des êtres humains est en proie aux insomnies que provoquent la violence, la faim et les maladies?

Voilà plus de cinq décennies que les nations du monde ont décidé de s'unir contre la guerre et de travailler en paix au développement et à la coopération entre les peuples. Depuis, le monde n'a jamais joui d'une paix réelle et durable, tandis que la violence et les conflits armés enregistrés depuis l'effondrement du mur de Berlin ont provoqué autant de morts que les 15 années de guerre au Viet Nam.

La mémoire du monde est si égarée que ceux-là mêmes qui protestaient contre la muraille de béton de la capitale allemande érigent maintenant, tout en le justifiant et en le défendant, un mur 10 fois plus long et infiniment plus militarisé, qui divise, en suivant le Rio Bravo jusqu'en Basse-Californie, le Sud pauvre du Nord développé, et que bien peu osent dénoncer.

Une telle hypocrisie absurde permet que le plus gros chiffre d'affaires au monde corresponde aux armements, avec 9 milliards de dollars en circulation, suivi des drogues, avec 5 milliards, alors que moins que le coût de fabrication d'un bombardier moderne permettrait de soulager la dette extérieure des 20 pays les plus touchés par ce fléau.

«*Divide et impera*», la maxime par laquelle Rome avait soumis le monde antique, est toujours plus fortement celle de l'ère spatiale et des autoroutes électroniques. La seule concertation qui semble vraiment consolidée est celle

qui propose et exécute des interventions humanitaires, des opérations d'établissement, de maintien ou de consolidation de la paix et la démocratie au terme des conflits, des actions préventives ou d'alerte précoce, et tous ces masques dont on affuble aujourd'hui les nouvelles guerres.

Si nous ne l'empêchons pas à temps, le troisième millénaire si proche ne trouvera pas des nations vivant dans une communion pacifique et généreuse, ni ne réalisera, grâce au développement et à l'échange rationnel, le miracle si attendu de la multiplication des pains et des poissons pour tous. Nous serons au contraire dévorés par la consommation effrénée, la détérioration de l'environnement, la xénophobie, le terrorisme, la toxicomanie, la famine, le sida, la prostitution et tous ces symptômes visibles du syndrome d'immunodéficience de la raison humaine dont souffre notre planète. Serait-ce, comme le dit un poète, que les gens sont méchants et ne méritent pas qu'on s'occupe d'eux et que nous devons forcément nous incliner devant l'idée qu'à la fin de l'histoire déjà proclamée, suivra la fin de l'espèce?

Si nous nous résignons à ce que 285 personnes accaparent autant de richesses que celles que se distribuent à grand-peine 2,5 milliards d'êtres humains, alors attendons-nous, si nous ne changeons pas cet ordre de choses, à ce que le jugement dernier soit dans ces mêmes proportions. Un simple détail : sans les 2,5 milliards de personnes vouées au sacrifice, les 285 autres auraient bien du mal à survivre, auraient-elles beau continuer d'accumuler toujours plus de richesses.

Tous ces problèmes sont d'ici-bas, non de l'au-delà. Ils sont nôtres, tout comme le sont ces «nations désunies» que nous ne parvenons pas à fusionner en un faisceau réel de gouvernements et de peuples pour changer notre planète et la sauver.

Face à ces problèmes, beaucoup d'entre nous se demandent si les paroles de quelques puissants valent mieux que la vie de l'immense majorité des êtres humains qui, pour bien des raisons, n'ont seulement pas le droit à la parole, mais même pas assez de forces et de souffle pour en user.

Nous nous demandons aussi comment l'on peut parler de multilatéralisme sur une scène où nous constatons au contraire toujours plus d'unilatéralisme impérial et où la prétendue dé-idéologisation nous impose une seule et exclusive idéologie. Les choses vont vraiment mal quand on discourt de la pluralité tout en prétendant uniformiser le monde; et encore plus mal si ayant tous les mêmes droits et

les mêmes devoirs, en fait quelques-uns ont de plus en plus de droits et les autres, de plus en plus de devoirs.

Nous avons consacré la décennie qui s'achève au droit international, en vue de l'honorer par des actes concrets. Or, dans ces mêmes salles, on a parlé, on a négocié et on a même voté contre ces principes et contre ce droit lui-même. Alors, une question se pose une fois de plus : quand allons-nous signer de vrais accords de désarmement nucléaire et quand interdira-t-on une bonne fois pour toutes le recours à la force ou à la menace de la force dans les relations internationales? Pourquoi faut-il permettre à des puissances données de poursuivre impunément leur course aux armements, leur course à l'hégémonie militaire et leurs essais nucléaires en laboratoire et sur ordinateurs tandis qu'ils s'efforcent d'en empêcher le reste du monde?

Comment arrêter ceux qui divisent des nations entières, empêchent leur réunification pacifique et financent et arment des régimes qui violent les droits de l'homme? Tous les efforts consentis pour établir un nouvel ordre économique international juste et équitable, sans conditionnements humiliants et sans pratiques restrictives et onéreuses, sont brutalement bafoués par quelques rares puissants qui réservent au reste de la planète le pire et le plus brutal des enfers.

Une poignée de riches ne pourra jamais représenter les multitudes, privées jour après jour du droit de savoir qu'elles sont des êtres humains et auxquelles la transnationalisation culturelle impose un ordre de l'information capable d'homogénéiser jusqu'aux nouvelles de leurs propres vies. Nous ne pouvons non plus admettre que ce club sélect décrète d'une façon totalitaire l'ordre politique et juridique des peuples, sans même nous demander qui nous sommes, d'où nous venons et de quoi nous disposons pour aller là où nous souhaitons marcher en toute souveraineté. Voilà qui sont les principaux responsables — il n'y en a pas d'autres — du fait qu'on remette en cause aujourd'hui des principes clefs du droit international, tels l'autodétermination, l'indépendance nationale, la non-ingérence dans les affaires intérieures et, tout particulièrement, le respect de la souveraineté des États.

Aussi, Cuba revendique-t-elle son droit au désaccord et réitère-t-elle la position que son président a exprimée, ici-même, voilà plus de 30 ans :

«Tant que le concept de souveraineté existera à titre de prérogative des nations et des peuples indépendants, de droit de tous les peuples, nous n'accepterons pas que le nôtre en soit privé. Tant que le monde sera régi par ces principes, par ces concepts à valeur universelle, parce qu'acceptés universellement et consacrés par les

peuples, nous n'accepterons pas que l'on nous prive d'aucun de ces droits, nous ne renoncerons à aucun d'eux.»

Pour nous, il ne fait aucun doute que la souveraineté continue d'être un concept valable et un droit des États indépendants, et que dans le monde unipolaire actuel, ce principe est plus valable que jamais.

Au roulement des tambours de la mondialisation, on asservit des économies, des cultures et des peuples; le développement devient aussi lointain que ces étoiles que nous ne pouvons atteindre et les richesses se polarisent de plus en plus. Au rythme de cette mondialisation, de nouvelles «merveilles» technologiques et scientifiques empoisonnent l'environnement, réduisent la biodiversité et condamnent à l'extinction définitive la plus précaire et la plus merveilleuse de toutes les espèces : l'homme.

Il serait bon que cette interdépendance mondiale freine le débridement de la consommation, équilibre les modèles de développement national, rende les économies durables et multiplie les richesses des peuples. Bien mieux : si l'on veut vraiment mondialiser toutes les idées, qu'on écoute alors le cri de ceux qui réclament une réforme urgente de ces Nations Unies, aussi éloignées aujourd'hui de leurs origines qu'incapables d'assumer l'époque où nous vivons. On pourrait du moins en rêver si la réforme débutait par un effort vaste et sans exclusions, qui concernerait et démocratiserait la totalité de leurs organes, tout en préservant le caractère universel, l'essence politique et la nature intergouvernementale.

Il est plus que temps de dépasser la rhétorique qui est la nôtre depuis maintenant deux ans, quand, entonnant des hymnes de réforme, nous avons fêté le cinquantième anniversaire de l'Organisation et que nous avons commencé à parler de transformations, mais sans préciser quoi, qui, comment et quand. Si nous voulons nous occuper — et pas seulement nous préoccuper — de réformes, rejetons parce qu'incompatible l'approche corporatiste et transnationale que promeuvent certains des principaux donateurs de l'ONU, comme si cet édifice-ci était une bourse des valeurs, et les justes aspirations des peuples, de simples marchandises.

La réforme doit permettre à l'Assemblée générale d'exercer vraiment toutes ses prérogatives — y compris celles qu'on lui a usurpées — tout en préservant le principe de l'égalité entre tous les États Membres, sans la volonté politique réelle desquels on ne pourra avancer. La participation intergouvernementale à l'analyse de n'importe quel train de réformes et à l'adoption de décisions pertinentes

doit être une condition sine qua non si nous voulons vraiment nous coller avec les besoins de ce monde majoritaire et historiquement oublié. De même, nos peuples, surtout les plus pauvres, ne comprendront que les décisions qui auront des retombées sur leur vie et sur leurs foyers, indépendamment de celles qui satisferont leurs gouvernements.

Cuba prône également une réforme qui permette de renforcer en particulier les structures et les activités de l'ONU liées à la promotion du développement économique et social. La simplification, la rationalisation ou la réorientation de l'ONU doit être le résultat d'un processus qui garantisse toujours la pleine mise en oeuvre et exécution de tous ses programmes, ses activités et ses mandats dans ces domaines.

L'ONU doit récupérer sa capacité réelle de prise de décisions dans d'autres domaines de premier ordre, tels le libre-échange, le financement du développement et d'autres questions monétaires. Il faut empêcher toute mesure qui céderait ce rôle aux principaux pays donateurs.

Nous devrions également tous entériner de nouveau les obligations de la Charte afin de contribuer à un financement stable et inconditionnel qui permette à l'Organisation d'exécuter avec efficacité l'ensemble des programmes, priorités, mandats et activités adoptés par l'Assemblée générale. Le pilier de cet effort sera l'adoption d'un budget pour chaque programme, qui reflète le montant total des ressources dont l'Organisation aura besoin pour exécuter toutes ses activités.

Nous nous opposons à cet égard à toutes les formules fondées sur l'extorsion et les pressions de certains pays, à plus forte raison si elles proviennent du pays qui, tout en étant le principal contribuable de l'ONU, en est aussi le plus gros débiteur aux plans économique et moral.

Mais pour que l'ONU soit plus démocratique, plus efficace et plus dynamique, celle dont nous rêvons, il est indispensable que la réforme touche au coeur même de l'un des principaux organes de l'Organisation : le Conseil de sécurité doit cesser d'être un bunker où l'on fait la sourde oreille aux demandes que fait l'Assemblée générale d'un élargissement équitable et juste de cet organe. Alors que certains États riches et puissants avancent déjà à grands pas vers les nouveaux sièges qui pourraient apparaître, on dénature et on prétend même nier le droit du tiers monde d'être dûment représenté au Conseil de sécurité, sur un pied d'égalité avec les autres membres permanents. Pis encore : le couperet des divisions s'abat une fois de plus sur les pauvres pour bénéficier aux grands pays industriels.

Mettons-nous d'accord une bonne fois pour toutes. Si nous voulons une sécurité réelle, nous ne pouvons adopter des mesures qui accentuent encore plus les énormes déséquilibres, qui sont aujourd'hui à la fois insultants et blessants pour nous. D'où l'importance de réformer la composition et les procédures du Conseil, et de redresser le déséquilibre important actuel par l'accès des pays en voie de développement, sur la base de la répartition géographique équitable et de la simultanéité d'accès des nouveaux membres.

Ce Conseil ne sera sûr que le jour où, devenu transparent, démocratique, avec la participation réelle des États non membres, on en bannira à jamais les menées dangereuses et occultes. La paix ne sera jamais garantie tant qu'on ne fera pas disparaître, ou du moins tant que l'on ne restreindra pas jusqu'à l'éliminer l'institution périmée et antidémocratique du veto. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrons nous prémunir contre les abus de pouvoir qui règnent en maître dans cette Organisation et son Conseil de sécurité. En faisant face unis à ces abus nous éviterons la multilatéralisation des politiques coercitives et des mesures unilatérales.

Je connais un adolescent qui fait l'orgueil de ses parents. Il aime le base-ball, il est bon élève et fait un tas de rêves, mais on a découvert récemment qu'il était atteint de leucémie. Les médicaments pour le guérir existent et le traitement peut coûter moins de 15 000 dollars des États-Unis si on agit à temps. Cuba a été contrainte d'organiser, dans la plus grande discrétion, une opération qui lui a permis d'acheter, par l'intermédiaire de tiers, les médicaments nécessaires pour sauver la vie de cet enfant : cela lui a coûté 60 000 dollars des États-Unis.

Voilà ce qu'est le blocus : avec les ressources de quatre traitements, il n'a été possible d'en acheter qu'un; nous ne pourrions sauver qu'une vie avec ce qui aurait pu en sauver quatre. Mais ce n'est pas là le seul exemple. Avec des ressources très limitées, Cuba continue de payer des centaines de millions de dollars des États-Unis en raison des différences de prix, des surtaxes, du fret et des surcharges sur ses importations de combustible, de denrées alimentaires, de médicaments et d'autres produits de base. Les crédits financiers indispensables à notre relance et à notre croissance économique ont été interrompus, ajournés ou surtaxés, tandis que nous sommes catalogués sur tous les marchés comme un «risque», par crainte du châtiment unilatéral qui peut frapper les gouvernements et les banques s'ils nous prêtent de l'argent.

Qui plus est, compte tenu du protectionnisme touchant les brevets pharmaceutiques, les Cubains n'ont pu accéder

librement aux médicaments entrés sur le marché après 1979, notamment aux antibiotiques de troisième génération et d'autres permettant de traiter le sida et le cancer.

Cuba n'a pas besoin d'exagérer les faits. Elle en souffre en premier, elle y réfléchit ensuite et les expose toujours avec modération et dans un esprit de responsabilité. L'histoire du géant Goliath contre le petit David est peut-être biblique, mais les troubadours et chroniqueurs du prochain millénaire trouveront dans la guerre que les États-Unis imposent à Cuba des motifs d'inspiration suffisants.

Presque 40 ans de résistance et de défense face au voisin brutal qui nous convoite, nous méprise, et tente de dompter notre irrévérencieuse vocation à l'indépendance, nous donnent l'autorité suffisante pour parler. Plus de 35 ans de lutte contre le blocus économique, commercial et financier, cruel et inhumain, des États-Unis d'Amérique nous confortent dans nos arguments. Plus de 60 milliards de dollars des États-Unis de pertes, à peine quantifiées dans leur totalité, une économie déformée par l'état de guerre qu'on lui a imposé, et d'incalculables dommages humains, physiques et psychiques, soutiennent chaque nouvelle dénonciation cubaine.

Le nombre de pays qui votent à une majorité écrasante la cessation de cette sale guerre féroce et silencieuse, augmente chaque année. Or, non seulement le blocus existe toujours, mais il se renforce d'une façon cruelle et arrogante aux yeux d'un monde qui semble ligoté face au pouvoir de l'Empire.

Où sont donc passés le courage et la vaillance qui ont fait de notre espèce un géant? Pourquoi appuyer la diplomatie de la peur et du chantage? Jusqu'à quand le monde va-t-il contempler les bras croisés un crime si impitoyable?

C'est l'impunité qui a laissé les coudées franches à ceux qui ont facilité la promulgation de la loi criminelle Helms-Burton, tel une nouvelle escalade de ce blocus et comme preuve supplémentaire et accablante d'un danger qui dépasse toutes les frontières. Complètement extraterritoriale, parce que conçue et appliquée contre un État souverain avec lequel on affirme hypocritement ne pas être en guerre, elle est aussi extraterritoriale par rapport au reste du monde, auquel on prétend imposer la jurisprudence bornée d'un artifice juridique national grossier.

Cette recette impériale, abhorrée et tant de fois condamnée, n'a pourtant pas fait l'objet d'actions assez vigoureuses pour la contrer. Son approbation a été suivie d'autres aberrations de ce genre, telles la loi D'Amato-Ken-

nedy; et des législations fédérales et d'État de même nature se sont multipliées dans ce pays.

Des mesures similaires touchent d'ores et déjà plus de 35 États souverains du monde, soit 2,3 milliards de personnes qui représentent 42 % de la population mondiale et un marché potentiel de 790 milliards de dollars. Ces données du Conseil consultatif aux exportations du Président des États-Unis et de l'Institut nord-américain d'économie internationale prouvent que ces politiques extraterritoriales finissent par se retourner contre le peuple nord-américain lui-même qui a perdu pour ces motifs, en une seule année, 500 000 emplois et plus d'un milliard de dollars de salaires.

Des politiciens et des législateurs devenus fous finissent par saper les valeurs de liberté sur lesquelles s'est fondé ce grand pays et interdisent à des millions de jeunes Américains de recevoir des nouvelles d'un festival mondial de la jeunesse et des étudiants, tenu cet été à La Havane. Ceux qui tentent aujourd'hui de franchir ce nouveau rideau de fer risquent des amendes de 250 000 dollars et de peines pouvant aller jusqu'à 10 ans d'incarcération. Malgré ces menaces qui pèsent sur eux, presque 1 000 jeunes hommes et femmes américains ont défié aujourd'hui le veto contre leur liberté et ont participé au festival mondial de la jeunesse et des étudiants.

Ces politiques et ces idées touchent aussi l'immense majorité de nos compatriotes qui vivent dans ce pays, victimes pendant des années de la répression de mafias et d'hommes de paille de Miami, et utilisés dans les combines et les manigances électoralistes les plus sordides, voire comme chair à canon contre leur propre peuple et contre la terre qui les a vus naître. Une majorité silencieuse d'émigrés se manifeste entre eux avec toujours plus de force et met en cause le génocide ouvert contre sa patrie.

Néanmoins, le délire obsessionnel des milieux réactionnaires semble n'avoir jamais de fin, tandis qu'une véritable tyrannie tente toujours plus d'atteindre son but, qui est d'exercer le pouvoir mondial.

Aujourd'hui, le Congrès de Washington débat de nouvelles propositions nées à l'ombre des instruments déjà adoptés dans le cadre de cette atrocité juridique qu'est la loi Helms-Burton.

Aujourd'hui, des nations indépendantes sont en butte, tous les six mois, à des pressions si elles veulent obtenir le certificat de souveraineté que délivre le «bureau ovale» de la Maison Blanche et ne pas souffrir de représailles à cause de leurs relations avec Cuba.



Aujourd'hui, on prétend faire avorter le libre-échange en invoquant de faux arguments de sécurité nationale qui placent la nouvelle Organisation mondiale du commerce sur des charbons ardents et qui commencent, compte tenu de leur peu de sérieux, à préoccuper jusqu'aux illustres autorités nord-américaines.

Aujourd'hui, on se cache des peuples, gouvernements et parlements pour imposer des moratoires aux investissements, et on fabrique des arguments pseudo-juridiques secrets, avec des prétentions de moralité, pour justifier ceux qui acceptent des pressions.

Aujourd'hui, il existe des listes noires contenant les noms d'entreprises et d'hommes d'affaires étrangers qui ne se soumettent pas aux règles du jeu et qui, de ce fait, n'ont pas le droit d'entrer dans ce pays soi-disant hyperlibre, pas plus d'ailleurs que leurs conjoints et leurs enfants, pour les obliger à se plier à la volonté impériale.

Aujourd'hui, il existe des gouvernements qui attendent ou reçoivent un certificat de bonne conduite démocratique, de défenseurs de droits triés sur le volet et manipulés et de combattants antidrogues éminents, pour pouvoir accéder ensuite à une voie rapide de libre-échange, à un crédit commercial ou à une allocation d'aide au développement.

Aujourd'hui, des citoyens européens sont victimes de chantage de la part de procureurs, accusés et injustement condamnés par des tribunaux nord-américains qui se targuent d'être des modèles d'impartialité, aux termes de lois aussi iniques que la loi Helms-Burton.

Aujourd'hui, des diplomates impériaux, clones de policiers, rivalisent en tournées avec de brillantes étoiles du spectacle et déambulent avec arrogance au milieu des gouvernements et des parlements du monde, entonnant leurs chants de sirène et arborant leurs offres éculées d'aumônes et de menaces, en échange de la complicité la plus abjecte.

Tant de folie a redonné vie aux opérations officielles et secrètes, aux mercenaires, aux espions et aux assassins, prêts, comme aux pires moments de la guerre froide, à conspirer, à semer la terreur contre des êtres humains, voire à employer des agents biologiques d'agression contre notre économie.

Personne, absolument personne n'a remué le petit doigt au Gouvernement ou au Congrès des États-Unis pour les en empêcher. Des secteurs en rupture de ban leur ont escamoté les droits constitutionnels pour pouvoir exercer ce pouvoir

et les en empêchent de la façon la plus ignoble et la plus mesquine.

Bien au contraire, ce ramassis d'ultraconservateurs et de mafiosi est responsable de ce que des pirates de l'air soient acquittés et ne soient pas qualifiés de terroristes, alors qu'en une mystérieuse et silencieuse complicité, on les porte aux nues, on les finance, on les organise, on les arme, on les entraîne et on peaufine avec eux des missions d'espionnage.

Ils ont beau se déguiser en touristes, en défenseurs des droits de l'homme ou en philanthropes, pour essayer d'attiser aujourd'hui des affrontements encore plus importants et plus douloureux entre Cuba et les États-Unis, ces individus sont identiques à ceux qui, voilà 35 ans, furent impliqués dans le climat d'agressivité ayant débouché sur la crise des missiles d'octobre 1962.

Malheureusement, il y a dans le monde ceux qui ne voient pas — ou pis encore, ceux qui ne veulent pas voir — ces réalités-là et, du sommet de leurs temples développés, ils s'inquiètent de nos problèmes, nous auscultent, nous conseillent de céder et vont jusqu'à concevoir notre avenir avec les mêmes matériaux de notre passé, faisant preuve d'une hypocrisie renouvelée et exigent même de nous de les endurer avec la plus grande des patiences.

Nous avons vraiment beaucoup de mal à comprendre par exemple que certains puissent se soucier du peu de variété des plats sur les tables cubaines, alors qu'ils font preuve d'une insensibilité absolue envers les millions d'êtres humains qui, au sud de leurs propres avenues, n'ont pas de tables, n'ont pas de plats, et bien souvent n'ont même pas un morceau de pain à avaler. Nous ne comprendrons ni n'accepterons jamais que renoncer à ce qu'il est et à ce qu'il fut soit le prix indigne que le peuple de Cuba socialiste doive payer pour accéder à une coexistence douteuse avec un voisin aussi irrespectueux et arrogant que puissant.

Le soutien moral et juridique de 136 voix dans cette Assemblée nous reconforte et nous stimule dans notre lutte. Mais cela n'a pas suffi à venir à bout de l'arrogance entêtée de celui qui se croit le juge suprême et qui n'a pas l'humilité de reconnaître l'échec d'une politique erronée.

Bien que ses principaux représentants se soient absentés, comme ils le font toujours, de cette salle, nous savons néanmoins qu'ils nous écoutent. Aussi, parlant au nom du peuple de Cuba libre, que ces messieurs les impérialistes sachent et transmettent à leur gouvernement et surtout à leur Congrès qu'ils ne nous font absolument pas peur.

Nous sommes aussi certains que seule la pression internationale peut empêcher que ces agressions se multiplient contre Cuba, ainsi que contre n'importe quel État souverain de la communauté internationale.

Pour toutes ces raisons et forts de notre engagement élémentaire avec les millions de Cubains que nous représentons et au nom de qui nous parlons en ce moment, nous le répétons ici et aujourd'hui si, à cause de notre volonté têtue de résistance, nous y perdons la vie, eh bien, que cette heure soit mille fois la bienvenue! Nous ne nous soumettrons plus jamais à l'esclavage de l'empire orgueilleux et arrogant qui ne reconnaît pas de pluralités ni de frontières, qui a décidé d'encercler notre existence et de tuer tout espoir.

L'expérience vécue nous confirme aujourd'hui plus que jamais que seule l'unité dévouée, amoureuse, vaillante, libre et désintéressée de notre peuple et de son gouvernement nous donne des vertus de don Quichotte pour affronter des difficultés si gigantesques.

C'est ainsi que nous avons pu résister, en bénéficiant parallèlement de la solidarité et de la compréhension les plus généreuses de milliards de personnes de cette planète.

Avec la plus noble satisfaction et sans aucun autre état d'esprit, notre peuple s'offre à partager la tâche titanesque de mettre fin aux cataclysmes qui frappent la terre et à lutter pour l'avènement d'un nouveau millénaire de libération, de paix, de sécurité et de développement pour toutes les nations.

Nous ne demandons rien, absolument rien, en échange.

Nous offrons simplement l'exemple d'un peuple qui a résisté stoïquement au harcèlement de la plus forte puissance de l'histoire, qui a su maintenir ses principes et qui n'a cessé de créer, de travailler et d'avancer quand on le croyait emprisonné et moribond.

Le père de notre indépendance a dit :

«Nous, Cubains, nous ne cherchons et ne voulons rien d'autre que l'honneur, la patrie et la liberté. Ensuite tout le reste arrive forcément, et en grande quantité. Ce qu'il faut, c'est triompher.»

Et aujourd'hui notre existence nous donne des raisons plus que suffisantes de proclamer avec fierté que nous avons d'ores et déjà triomphé.

C'est à cause de cette expérience unique que nous disons encore aujourd'hui que l'heure est solennelle et décisive.

Le pouvoir impérial qui veut soumettre le monde ne peut rien contre nous si nous restons unis.

Nous sommes une immense et très forte majorité.

Il n'y aura pas de place dans l'histoire pour ceux qui restent à genoux. Levons-nous tous, unis!

*La séance est levée à 13 h 55.*